

Du 10 au 16 mai 2021 - N° 4758

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Un pilote à la page

■ Originaire du Creusot, issu d'une famille modeste et souffrant d'une maladie handicapante, rien ne prédestinait David Boussard à prendre un jour la direction générale du premier employeur dijonnais dans le domaine du numérique (page Page 24

Un café et une Off(re) locale

■ Un coffee shop, une gamme d'épicerie salée et sucrée faite maison et une boutique d'objets déco et d'inspiration, le tout dans une ancienne bâtisse typique du centre-ville dijonnais... Voilà ce qui se cache derrière le Off Café, dernier projet en date de la serial-entrepreneuse Karen Bornaghi Patouillet. Page 2

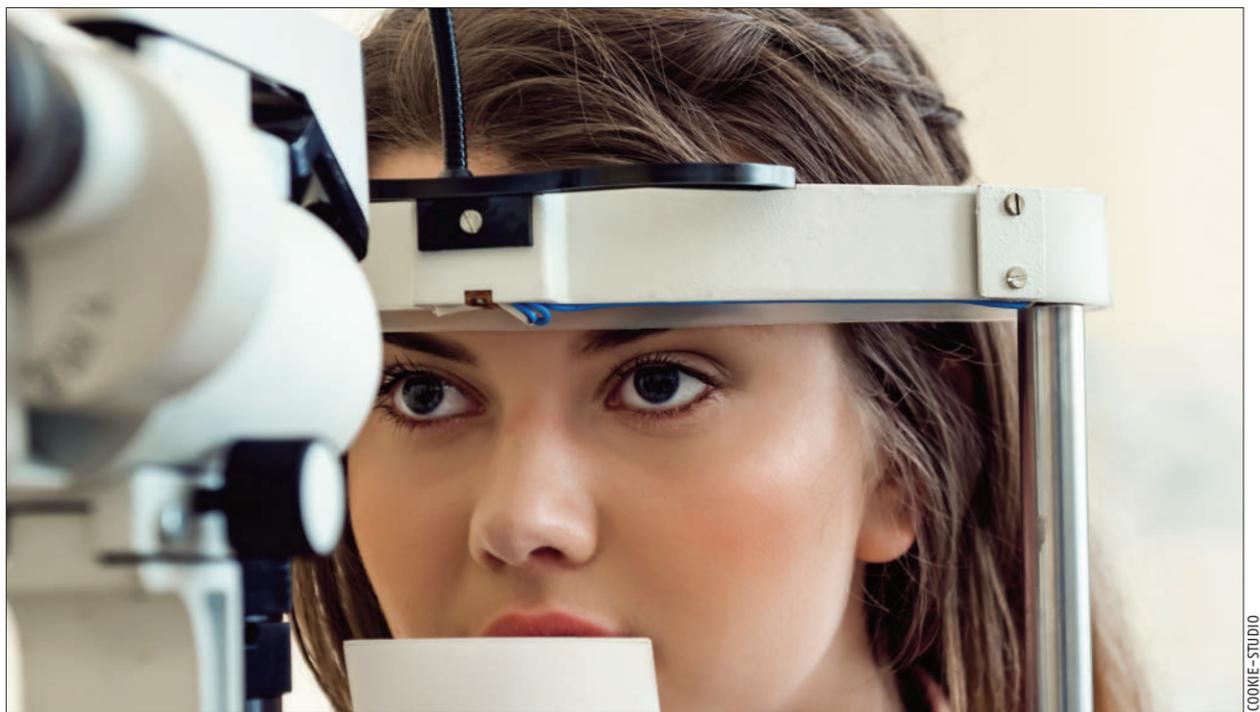
Le savoir-faire horloger à l'heure de l'Unesco

■ Suite à l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2020, les acteurs de l'horlogerie franco-suisse lancent le projet « Arc Horloger ». Page 5

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 12 à 18

L'innovation se donne à voir en Côte-d'Or



Selon le rapport mondial de l'OMS sur la vision : « Au moins 2,2 milliards de personnes dans le monde sont atteintes d'une déficience visuelle ou de cécité, parmi lesquelles au moins un milliard présente une affection qui aurait pu être évitée ou qui

n'est toujours pas traitée ». C'est à cet enjeu que la start-up iSlit créée en 2020 au sein du start-up studio parisien La Forge souhaite répondre. Pour cela, elle a sollicité l'expertise du laboratoire dijonnais Connaissance et intelligence artificielle

distribuée (CiAD) dans le cadre d'un contrat de recherche partenariale noué entre l'université de Bourgogne et la SATT Sayens. Sa solution : le recours à intelligence artificielle (IA) pour aider au diagnostic ophtalmologique. Innovation

encore avec la polyclinique du Parc Drevon à Dijon, dans le traitement chirurgical des maladies inflammatoires de la cornée, avec la mise en place de greffe de membrane amniotique en ambulatoire.

Page 7

BPBFC : un bilan en forte augmentation

Après neuf ans passés à la direction générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Bruno Duchesne annonçait son départ à la retraite lors de la traditionnelle conférence de presse annuelle précédant l'assemblée générale de la banque. Des résultats plutôt positifs, qui cette année, sont très corrélés à la situation

mondiale en lien avec la crise de la Covid-19. Par ailleurs, pour 2021, la banque entend, via sa filiale BFC Croissance et Innovation, investir le secteur des institutionnels où elle est peu présente actuellement, avec la mise en place, en direction des collectivités locales de tailles importantes d'une ingénierie spécifique en partenariat avec le Crédit Foncier. Page 3

Alain Bonnin parle des ambitions du CHU de Dijon. Pages 8-9

Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara

Domiciliation

Salles de réunion

Bureau de passage

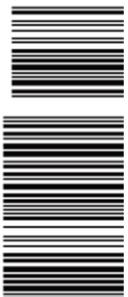
Bureaux permanents

Permanence téléphonique

Secrétariat

8 chemin de la Noue
21600 LONGVIC
contact@gessicacenter.fr
03 80 52 03 52
www.gessicacenter.fr

R 28302 - 4758 - 1,50 €



version numérique offerte*

NOUVELLES EDITIONS

En vente chez votre libraire et sur internet
www.petitifute.com

Suivez-nous aussi sur



L'alimentation biologique



L'alimentation biologique a pris son envol

Encore considéré comme une niche il y a une dizaine d'années, le secteur de l'alimentation biologique a véritablement pris son envol en France au cours de la dernière décennie, comme le mettent en évidence les chiffres de l'Agence Bio. En 2010, 4 % des exploitations agricoles et environ 3 % des terres cultivées étaient engagées dans une production biologique, alors que le chiffre d'affaires national de la filière s'élevait à 3,7 milliards d'euros. Aujourd'hui, l'agriculture biologique concerne plus d'une exploitation agricole sur dix (10,4 %) et plus de 8 % de la surface agricole utile, tandis que le chiffre d'affaires du secteur a été multiplié par trois pour atteindre près de 12 milliards d'euros en 2019. Enfin, près d'un français sur deux (47 %) en consommerait régulièrement, pour un budget moyen de 174 euros par habitant.

Le marché automobile d'occasion



L'automobile d'occasion toujours en bonne santé

D'après le dernier baromètre initié par AutoScout24, le marché automobile d'occasion n'a pas été impacté par le troisième confinement. En avril, il affiche une bonne santé avec 517 482 véhicules immatriculés, en hausse de 353 % par rapport à avril 2019 (114 338). Un très bon résultat si l'on compare aussi avec avril 2019 (503 102 immatriculations, soit + 2,9 %). Les Toyota (+ 34,7 %), Skoda (+ 25,4 %) et Hyundai (+ 15,8 %) enregistrent les plus fortes hausses en part de marché. Le segment des véhicules de deux à cinq ans fait un bond de 29,4 %. Enfin, côté motorisation, les diesel baissent (56,5 % de part de marché contre 70 % il y a sept ans) et les essence augmente (39 %), les hybrides dépassent les 3 % et l'électrique, malgré une nette hausse des immatriculations, arrive à seulement 0,87 % de PDM.

Les chatbots



Avez-vous déjà répondu à un chatbot ?

La plateforme française de création de chatbots évolutifs, Botnation, s'est intéressée à l'avis des consommateurs et des entreprises concernant les chatbots. Si encore 28 % des Français ignorent tout des chatbots, la grande majorité (59 %) apprécie particulièrement de pouvoir poser des questions à un agent conversationnel. Parmi les fonctionnalités les plus appréciées par les consommateurs, 89 % adorent avoir une réponse rapide, même si 84 % détestent être incompris. Un Français sur deux (51 %) a plus confiance dans les chatbots pour les réponses précises alors que 67 % préfèrent un conseiller humain pour des problématiques complexes. Enfin, 84 % des consommateurs et 71 % des professionnels estiment que ces agents conversationnels peuvent encore s'améliorer.

baromètre

Un coffee shop, une gamme d'épicerie salée et sucrée faite maison et une boutique d'objets déco et d'inspiration, le tout dans une ancienne bâtisse typique du centre-ville dijonnais... Voilà ce qui se cache derrière le Off Café.



Nicolas, Maude et Karen développent leur coffee shop

C'est le dernier projet en date de Karen Bornaighi-Patouillet... malgré son emploi du temps hors norme, la communicante dijonnaise, directrice de l'Agence 24 (à Dijon et Paris), serial-entrepreneure et maman de quatre enfants, vient de s'associer avec son développeur web, Nicolas Lorand, rejoints par Maude Baniel, dans la construction d'un coffee shop en plein centre-ville dijonnais. Au commencement de cette histoire, des rêves de voyage et des passions pour une capitale européenne... « Dès que j'ai vu cet immeuble, cela m'a rappelé les immeubles étroits typiques d'Amsterdam (Pays-Bas, Ndlr) et j'ai tout de suite imaginé un coffee shop dedans, confie la propriétaire des lieux. Je suis totalement tombée amoureuse de ce bien et je l'ai acheté en mai 2019, avec le commerçant locataire du rez-de-chaussée qui arrivait en fin de bail commercial. Mais c'est surtout à partir du moment où j'ai enfin récupéré les clés, en 2020 que le projet a mûri ». « Nous sommes tous les trois passionnés par Amsterdam et j'ai totalement confiance en Karen. Il faut dire que son

parcours entrepreneurial est rassurant... Depuis maintenant cinq ans que je travaille à ses côtés, j'avais peu de doutes sur le fait que si un jour elle me disait "t'es opé pour ça" on ne fonderait pas tête baissée dans l'inconnue », complète Nicolas. De son côté, Maude réalise un autre rêve : « Ouvrir un salon de thé, c'était un rêve d'enfant... Depuis que j'ai six ans, je bassine tout le monde avec ça ! ».

DES RÊVES À LA RÉALITÉ

Entre deux plaques de plâtre et une dalle en béton fraîchement coulée les trois associés se fixe un objectif, ouvrir Off Café avant l'été au numéro 66 de la rue du Bourg. « De dehors, on peut difficilement imaginer ce que cachent ces murs qui n'ont jamais été mis en valeurs... Cette rénovation permet donc de participer à la préservation du patrimoine dijonnais sur une bâtisse qui daterait du 17^e siècle. Et je trouvais l'idée sympa de pouvoir ramener de l'alimentaire dans la rue du Bourg », explique Karen. Pensé comme un véritable lieu de vie et d'échanges, Off Café proposera un concept "coffee shop" et restauration. « Nous proposerons du sucré et du salé en continu de neuf heu-

res à 18 heures et nous ferons tout nous-même avec des produits locaux, de saison, dans la mesure du possible bio... », détaille Maude. À cela s'ajoutera un concept store pour proposer à la vente des produits de marques engagées ou encore de start-up... « L'idée est vraiment de mettre en avant l'entrepreneuriat au féminin, complète Karen. Nous avons d'ailleurs créé une association Loi 1901 "Offéminin" pour pouvoir reverser une partie de notre chiffre d'affaires à d'autres associations ou causes directes ». Sur le premier trimestre d'exercice, les trois associés ont déjà reversé 1.500 euros au service de réanimation de l'hôpital Necker à Paris, en décembre. « Enfin, nous sommes en train de monter notre gamme d'épicerie que nous vendrons en ligne, ainsi qu'une gamme de préparations prêtes à cuisiner, en collaboration avec Scinnov. Et en parallèle de la partie déco-épicerie-revente, nous proposerons aussi des événements. »

ANTONIN TABARD

♦ Une campagne de financement participatif est disponible jusqu'au 22 mai sur : offcafe.fr

Ils bougent.



NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE POPULAIRE BFC. Le conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, sous la présidence de Michel Grass, a nommé Jean-Paul Julia au poste de directeur générale de la BPBFC. Il succède ainsi à Bruno Duchesne qui a fait valoir ses droits à la retraite après près de neuf ans passés à la direction générale de la banque (cf. page 3). À 49 ans, Jean-Paul Julia est titulaire d'une maîtrise de Droit public et diplômé de l'Institut régional d'administration (Ira) et de l'Ena. La première partie de sa carrière s'est déroulée dans la région lyonnaise au sein de la Direction régionale de l'industrie. Il a ensuite occupé des postes à la Direction du budget, à la Direction du Trésor, au Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), au FMI, à la Banque mondiale puis au cabinet du ministre des Finances de l'époque, Michel Sapin. Il est depuis 2015 membre du Comité exécutif de la Bred, en charge de la Banque des grandes clientèles.

DU CHANGEMENT À LA TÊTE DU GROUPE

BERNARD LOISEAU. La crise sans précédent que le groupe familial a traversée a accéléré l'envie des enfants de s'investir dans l'entreprise. Jeudi 29 avril, le conseil d'administration du groupe a nommé Bérangère Loiseau (déjà directrice marketing et communication) vice-présidente du groupe Bernard Loiseau. Sa mission sera d'épauler la présidente Dominique Loiseau, toujours très présente auprès des clients. Blanche Loiseau, diplômée d'un master en arts culinaires et innovation à l'Institut Paul Bocuse, rejoint quant à elle la brigade du chef Patrick Bertron au restaurant « La Côte d'Or ». Après plusieurs années de formation dans les plus beaux établissements du monde entier, elle rejoint les cuisines de son père. Quant à Bastien Loiseau, il devient administrateur du groupe.

PASCAL DANCERT A PRÊTÉ SERMENT DEVANT LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES.

Mardi 20 avril, la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté a procédé à la présentation de serment et à l'installation d'un nouveau magistrat, en la personne de Pascal Dancert. Titulaire de la fonction publique territoriale, il s'est formé à l'ingénierie en agriculture avant d'obtenir un DESS en sociologie appliquée au développement local et un DEA d'aménagement. Il a notamment été directeur adjoint du cabinet du maire de Saint-Etienne et directeur général des services de la ville de Firminy.

décideurs



ENTREPRISES

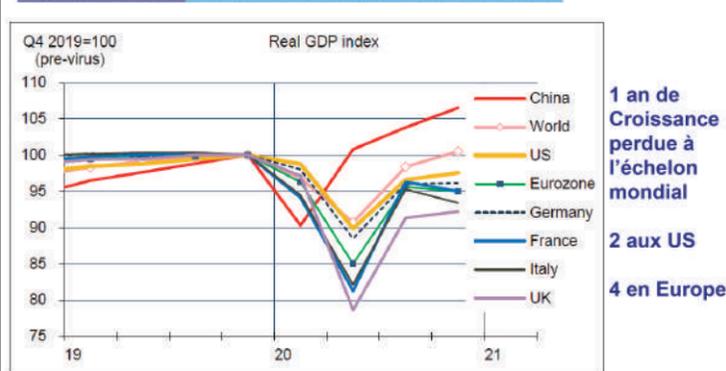
« Quatre ans de croissance perdus pour l'Europe »

Économie. Après neuf ans passés à la direction générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Bruno Duchesne annonçait son départ à la retraite lors de la traditionnelle conférence de presse annuelle pour présenter les chiffres de cette dernière, précédant l'assemblée générale de la banque. Des résultats, qui cette année, sont très corrélés à la situation mondiale en lien avec la crise de la Covid-19.



Comme à son habitude, pour présenter le rapport annuel de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, son directeur général sortant Bruno Duchesne a d'abord souhaité dresser un portrait robot de la situation mondiale et nationale, indiquant que c'était l'une des premières fois où les résultats de la banque régionale étaient aussi intimement liés à la situation économique internationale. « Ce que l'on peut dire un an après le début de cette crise, c'est qu'il y a aujourd'hui un grand gagnant et plusieurs grands perdants. La Chine sort ainsi du lot comme étant la seule zone au monde dont la richesse actuelle est plus grande qu'avant la crise. Elle est même 5 % plus élevée que l'année dernière », explique Bruno Duchesne. À l'inverse des pays comme l'Italie et la France voient leur croissance toujours en berne, alors que l'Angleterre et plus timidement l'Allemagne repartent à la hausse (voir graphique ci-contre). Autre constat, la crise correspond à un an de croissance perdu à l'échelle du monde. « Les États-Unis mettront deux ans pour retrouver leur niveau de croissance d'avant la crise quand l'Europe mettra elle au moins quatre ans pour s'en remettre. Un écart qui se creuse notamment en raison d'une politique vaccinale plus dynamique Outre-Atlantique, notam-

CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL



Mercredi 28 avril, Bruno Duchesne animait sa dernière assemblée générale en tant que directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Ayant fait valoir ses droits à la retraite après neuf années passées à la direction de la banque, il est remplacé depuis le 1er mai par Jean-Paul Julia. Le premier graphique montre la reprise significative de la Chine post Covid, bien avant le reste du monde, ainsi que le retard important pris par la France. Le second rend compte de la bonne santé de la BPBFC.

ment depuis l'élection de Joe Biden. Elle est ainsi trois à 3,5 fois plus élevée qu'en France». Autre indice du retard pris par la zone Euro par rapport aux États-Unis : l'indice des directeurs d'achat. Exprimé en pourcentage, il prend en compte les prises de commandes, la production, l'emploi, les livraisons et les stocks du secteur manufacturier d'un pays. Il s'agit d'un indicateur reflétant la confiance des directeurs d'achat. Une valeur inférieure à 50 % indique une contraction de l'activité d'un secteur, alors qu'une valeur supérieure à 50 % indique une expansion de celui-ci. Aux États-Unis, mi-février, il froissait les 60 %, alors qu'en

Europe, à la même période, il était en dessous de 50 %. « En Amérique la relance est poussée par la demande et un plan Biden de 1.900 milliards de dollars (1.577 milliards d'euros) versés directement aux ménages. Une subvention que l'on pourrait qualifier de "monnaie hélicoptère" ». Au risque de faire naître un phénomène hyper-inflationniste ? interroge Bruno Duchesne. « Si l'on s'en réfère à l'équation monétariste $MV=PT$ où M = stock de monnaie en circulation, P = niveau des prix, V = vitesse de circulation de la monnaie et T = volume des transactions, la réponse devrait être oui. En effet, on déduit de cette formule que toute variation de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie implique une variation proportionnelle du niveau général des prix et donc que quand les autorités monétaires, comme c'est le cas aujourd'hui décident d'augmenter la masse la masse monétaire cela se traduit par de l'inflation. Hors en Europe, ce n'est pas le cas pour deux raisons principales. Il y a d'abord la dette publique des États qui est totalement hors de contrôle. En France, elle pourrait atteindre cette année plus de 122 % du produit intérieur brut (PIB), avec une augmentation de 20 % en un an. En Italie, elle passe de 135 à 155 % du PIB entre 2020 et 2021 et en Allemagne, de 60 à 70 % du PIB. Ce delta est de +15 % pour l'ensemble de la zone Euro. Un retour de l'inflation serait corrélé à une augmentation proportionnelle des taux d'intérêt. Ce qui dans les conditions actuelles, où les prêts sont à zéro voire à taux négatif, conduirait à la faillite des États, affirme le banquier. Le second élément qui nous éloigne du spectre inflationniste c'est cet enchaînement

RAPPORT ANNUEL

Un bilan en forte augmentation

En mds €	ACTIF	En mds €	PASSIF
Epargne centralisée	1.0	Epargne centralisée	1.0
Crédits clientèle	15.1	Ressources clientèles	12.4
Placements / trésorerie	3.3	Refinancements	4.7
Immobilisations	0.9	Fonds propres et assimilés	2.2
TOTAL	20.3	TOTAL	20.3

+ 3 mds € en 1 an



BPBFC

Les axes forts pour 2021 à la BPBFC

■ **Renforcer l'accompagnement du besoin globale** : être présent dans tous les moments de vie des clients aussi bien au niveau personnel que professionnel.

■ **Développer davantage les ingénieries.**

Avec **BFC Croissance et Innovation**, un fonds d'investissement doté de 15 millions d'euros. Fondée en 2007, il a pour vocation d'accompagner les PME de Bourgogne Franche-Comté et des pays de l'Ain, en leur apportant les fonds propres nécessaires à leurs projets de développement ou de réorganisation capitalistique. BFC Croissance mène une stratégie d'investissement sans spécialisation sectorielle au sein de sociétés non cotées implantées sur le territoire. « Nous visons des entreprises de quatre à cinq millions d'euros qui n'intéressent pas les grandes groupes parisiens, précise Bruno Duchesne. Nos métiers : le capital risque/amorçage, la transmission/reprise d'entreprise et le capital développement. Notre ambition pour 2021 est d'investir et de monter en puissance également sur le secteur des institutionnels, où nous sommes peu présents actuellement, avec la mise en place, en direction des collectivités locales de tailles importantes, d'une ingénierie spécifique en partenariat avec le Crédit Foncier ».

Avec **BFC accompagnement** qui accompagne les entreprises de la région en procédure de redressement judiciaire ou de sauvegarde. Là encore, il s'agit pour la banque de capter de nouvelles entreprises en procédure collective pour leur proposer son expertise personnalisée et sa gamme de solutions appropriées.

qui lie habituellement l'inflation à une hausse des salaires. Hors, la situation de l'emploi et les niveaux de chômage relativement élevés nous éloignent de ce scénario et sont autant de forces de rappel confirmant un maintien durable des taux bas par les banques centrales. Il y a dix les taux long se négociaient à 3,7 % aujourd'hui ils sont à -0,199 % ».

UN BILAN EN FORTE AUGMENTATION

Une situation atypique qui trouve une tradition directe dans les résultats annuels de la BPBFC avec un bilan en forte augmentation de trois milliards d'euros en an. « Pour bien prendre le pouls de cette croissance, il faut comprendre que sur 100 ans d'existence la BPBFC affiche un total de passif de bilan de 20,3 milliards d'euros dont trois milliards sur le dernier exercice, lance Bruno Duchesne. Cela s'explique par une forte augmentation des ressources clientèles (12,4 milliards d'euros, voir graphique ci-dessus). Les ménages et même les entreprises ont peu consommé et ont laissé de l'argent sur leur comptes courants. Un phénomène qui laisse espérer une reprise avec un choc de demande puissant. Paradoxalement et contre-intuitivement ces mêmes ménages ont continué à s'endetter. Les encours de crédits clientèles augmentent de manière encore plus significative (15,1 milliards d'euros). Devant la rentabilité nulle de l'épargne classique sans risque, les ménages ont choisi de se reporter sur l'investissement immobilier à la rentabilité supérieure, profitant en cela des taux d'emprunts très bas. Cela ayant pour conséquence directe une envolée des prix de l'immobilier, qui ne devrait pas s'amenuiser au vu notamment de la baisse

de 25 à 35 % des mises en chantier (liée à la crise sanitaire), réduisant d'autant l'offre de logements disponibles. Ces phénomènes font craindre pour l'avenir un double risque de bulle immobilière si les taux venaient à augmenter et de bulle boursière (les bourses étant également actuellement à leur plus hauts niveau) au moment de la relance si celle-ci n'est pas assez rapide ». Le produit net bancaire (PNB) de la BPBFC est en hausse de 1,1 % en 2020 par rapport à 2019, avec un résultat net (72,1 millions d'euros) qui baisse relativement peu (-11,5 %), compte tenu d'un coût du risque fixé à 62,8 millions d'euros en augmentation de 82,8 % par rapport à 2019, une politique d'investissements toujours active et l'embauche de 210 nouveaux collaborateurs en 2020 (plus de 50 alternants par an). « Même si nous n'avons pas vu de risque réel lié à la crise pour le moment, nous avons constitué un modèle afin d'anticiper ce que cette dernière pourrait nous coûter : ce qui nous a conduit à dégager une ligne de 26 millions de dotation prévisionnelle », précise Bruno Duchesne. Derniers indicateurs de la bonne santé de la BPBFC : les ratios de liquidité et de solvabilité, très largement respectés par la banque par rapport aux requis de la loi. « Le ratio de liquidité fixé à 100 %, c'est à dire que notre banque doit être en capacité de disposer d'un milliard d'euros immédiatement disponible, hors nous affichons un ratio de 167 %. Pour la solvabilité le ratio requis est de 10,5 %, avec 23,2 %, nous sommes là encore largement au dessus ».

FREDERIC CHEVALIER

Écologie. Agrobiothers veut devenir un leader européen des produits animaliers en mettant l'accent sur une politique écologique forte. À Cuisery, en Saône-et-Loire, l'entreprise opère un virage à 180 degrés dans ses pratiques.

Agrobiothers passe au vert



« Il n'y a pas de justification à parler de bien-être animal si nous n'avons pas de connexion directe avec l'environnement et la cause animale », insiste Matthieu Lambeaux, directeur général d'Agrobiothers depuis janvier 2020. L'entreprise familiale vendue en 2018 est désormais la propriété de GIMV, une société d'investissement belge, qui a confié à ce cadre aux positions écologistes la mission de repenser la stratégie globale. Agrobiothers entend distribuer des produits écoconçus d'ici 2024 et multiplier les solutions écologiques comme des bacs à litière en plastique recyclé et une litière à base de carton recyclé ou de sciure de bois produite en Bourgogne. « Les minéraux utilisés viennent normalement de Chine et leur extraction s'avère nocive sans parler de leur empreinte carbone. C'est un sujet scandaleux. » Le directeur général rappelle que les litières pour chat représentent 4 % des déchets en France. Par ailleurs, avant l'été, Agrobiothers prévoit d'intégrer un jouet pour chien écoconçu à base de caoutchouc naturel dans ses gammes mais pour Matthieu Lambeaux, le plus dur consiste à travailler sur



Matthieu Lambeaux, directeur général d'Agrobiothers, a décidé de reverser 5% des profits de certaines opérations commerciales à l'association dijonnaise Ani'nomade.

les produits existants. L'entreprise compte 7.000 références allant de l'hygiène animale aux graines à oiseaux, en passant par les pierres à aquarium ou la sellerie.

BOUGER LES LIGNES

Matthieu Lambeaux n'entend pas s'arrêter aux produits eux-mêmes. « C'est un tsunami interne qui demande des actions concrètes. » Ainsi, les transports par avion pour les approvisionnements sont désormais interdits tandis que les

notions de RSE et de sécurité ont fait leur entrée dans l'entreprise aux 150 salariés. Cette stratégie écologiste semble porter ses fruits. « Nous ne cherchons pas la croissance à court terme car les effets se voient plutôt à moyen et long terme. » Pourtant, Agrobiothers, qui réalise 45 % de son chiffre d'affaires en grande et moyenne surface avec ses marques Aimé et Vetocanis, est en hausse de 25 % tandis qu'Agrobiothers représente 23 % de ce même marché. « Le e-commerce est

également en forte croissance et atteint cinq millions d'euros du chiffre d'affaires de 60 millions d'euros. » Malgré les chiffres, Matthieu Lambeaux reste prudent. « Le consommateur dit vouloir un produit non marketé ou écologique mais n'est pas prêt à payer le prix. C'est pour concilier les deux que nous avons ramené nos ateliers chinois en Tunisie, plus proche mais avec une main d'œuvre à coût réduit. »

NADÈGE HUBERT

Formation. Le décret relatif à la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est paru le 30 avril. Il s'agit de la première revalorisation en plus de 30 ans.

Les salaires des stagiaires de la formation professionnelle en hausse



Alors que la formation professionnelle représente un moyen privilégié d'accès à l'emploi durable pour les jeunes et les demandeurs d'emploi en recherche d'emploi, la rémunération qui accompagne cette formation n'a pas été revalorisée depuis 1988. Le gouvernement avait annoncé en 2020, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » et de France Relance, son intention d'y remédier en engageant la première revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en plus de 30 ans. Elle est devenue effective depuis le 1er mai.

Le nouveau système a été simplifié. Il prévoit trois catégories de rémunération



selon l'âge :

- ♦ 200 euros par mois pour tous les stagiaires de la formation professionnelle âgés de 16 à 18 ans (contre 130 euros jusqu'à présent).

- ♦ 500 euros par mois pour tous les stagiaires de la formation âgés de 18 à 25 ans révolus (contre un peu plus

de 300 euros auparavant).

- ♦ 685 euros par mois pour tous les stagiaires de la formation de plus de 26 ans (contre une rémunération de 401 euros ou 652 euros selon les cas, jusqu'à présent).

Par ailleurs, un second décret simplifie les modalités de recours à cette rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pour réduire les délais d'attente et en étend le bénéfice aux personnes en recherche d'emploi qui suivent un programme d'accompagnement financé par le Plan d'investissement dans les compétences.

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, DIRIGEANT DU CABINET INDÉPENDANT E-ZBAC CONSEIL QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Le parcours initiatique du numérique ne devrait pas être une légende



JDP

Régulièrement nous pouvons lire ou constater des incidents ou attaques à propos de nos données numériques. Pour beaucoup, ils auraient pu être évités avec quelques règles à respecter.

En entreprise, les salariés sont encore trop souvent auto-formés ou c'est le collègue qui explique les choses qui les tient du précédent.

L'utilisation des ordinateurs en entreprise et de ses applications ne devraient pas être un voyage sans repères.

Les moyens et outils existent pour sensibiliser et former les utilisateurs. De mes différents voyages, j'ai pu noter avec efficacité ces expériences :

- ♦ La mise en place d'une charte informatique permet de mettre un cadre avec les droits et devoirs de chacun.
- ♦ Amorcer la démarche RGPD permet d'envoyer des signes de confiance à son écosystème mais aussi découvrir souvent des pratiques à améliorer.
- ♦ Le partage de fiches astuces, l'animation d'ateliers de bonnes pratiques en visio ou entre 12 et 14 heures peuvent démystifier des mauvaises habitudes et mettre en évidences les risques.
- ♦ La réalisation de quizz ludiques et pédagogiques pour rendre l'informatique plus simple et moins "technique".

La mise en place d'un parcours, d'une stratégie informatique permet, aux utilisateurs plus de sérénité, de se concentrer sur le développement de leur cœur de métier et pas à la perte de temps avec une informatique non maîtrisée. La prise de conscience doit être à tous les étages de l'entreprise.

Économie

EUROGERM CHANGE DE MAIN. Par voie de communiqué, le groupe dijonnais Eurogerm a annoncé, « avec une grande satisfaction », la réussite du projet de LMBO porté par des cadres de l'entreprise, dans le prolongement direct de l'esprit entrepreneurial qui anime Eurogerm depuis sa création. Après 32 ans consacrés à l'entreprise qu'il a fondée en 1989, Jean-Philippe Girard a souhaité vendre tout en s'assurant que l'aventure se poursuive en cohérence avec l'esprit et les valeurs du groupe qu'il a créé. L'acquisition d'Eurogerm est effective depuis le 29 avril. La société de reprise implique le fonds d'investissement français Naxicap Partners, majoritaire aux côtés d'associés minoritaires dont Jean-Philippe Girard, Unigrains, le Groupe japonais Nisshin ainsi que plusieurs managers de l'entreprise. La possibilité de devenir actionnaires a également été donnée à tous les collaborateurs avec une volonté affirmée d'associer le plus grand nombre à ce nouveau challenge. Concernant la gouvernance, Benoît Huvet, directeur général délégué depuis 25 ans, quitte le groupe. De son côté, son PDG, Jean-Philippe Girard demeure impliqué dans la direction de l'entreprise, épaulé par un directoire constitué des porteurs du projet : Sébastien Jollet, Yannick Le Moteux, Serge Momus et Edouard Navarre.

en bref

Horlogerie. Suite à l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco à la mi-décembre 2020, il s'agit désormais de coordonner et de pérenniser la transmission et la promotion de ces savoir-faire. Une mission à laquelle le projet Arc Horloger - dont le coup d'envoi a été donné en février par arcjurassien.ch et Grand Besançon Métropole - entend s'atteler.

Les savoir-faire horlogers inscrits à l'Unesco et après ?

L'industrie horlogère de l'Arc jurassien franco-suisse, de Genève à Schaffhouse et de Bienne à Besançon, emploie 31.400 personnes. Ce secteur géographique, qui a exporté pour plus de huit milliards d'euros en 2019, reste l'un des principaux pôles mondiaux de l'horlogerie, que ce soit au niveau historique, patrimonial ou des savoir-faire. C'est cette réalité, qui lors du quinzième comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui s'est tenu le 16 décembre 2020, a permis d'acter l'inscription à l'Unesco des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art. À la croisée des sciences, des arts et de la technique, ces savoir-faire conjuguent des compétences individuelles



et collectives, théoriques et pratiques, dans le domaine de la mécanique et de la micromécanique. Dans cet espace franco-suisse, une grande diversité d'artisans, d'entreprises, d'écoles, de musées et d'associations valorisent et transmettent ces techniques manuelles à la fois traditionnelles et tournées vers l'innovation. Partant d'une fonction économique, elles ont aussi

façonné la réalité sociale quotidienne des régions concernées. Aujourd'hui, au-delà de la fierté collective liée à l'inscription, le temps est venu de poursuivre et développer les mesures en soutien à l'activité, à sa transmission, à sa mise en valeur et sa promotion sur le territoire. C'est toute l'ambition portée par le projet Arc Horloger, dont le coup d'envoi a été donné par arcjurassien.ch et

Grand Besançon Métropole, le 10 février. Celui-ci prévoit plusieurs réalisations d'envergure d'ici fin 2022 : la création d'une structure transfrontalière destinée à fédérer les parties intéressées, entreprises et indépendants, écoles et instituts de formation, musées et centres d'archives mais également les autorités publiques concernées. Ce réseau d'acteurs sera animé et promu par le biais d'un site internet et de lettres d'informations. Le site internet abritera notamment un portail permettant d'orienter vers des ressources documentaires conservées dans une multitude d'institutions. Enfin, le programme d'Arc Horloger comprend l'organisation d'un forum de la formation qui aura pour mission d'instaurer un dialogue entre les acteurs suisses et français concernés. Sous la conduite

d'arcjurassien.ch côté suisse et de Grand Besançon Métropole côté français, ce projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, l'Office fédéral de la culture, la Ville de Besançon/Musée du Temps et le Pôle d'équilibre territorial et

rural (PETR) du Pays horloger. Les artisans, les centres de formation, les musées et les centres d'archives, ainsi que les collectivités suisses et françaises concernées qui seront étroitement associés aux différentes actions.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

La mécanique horlogère en Franche-Comté

L'horlogerie franc-comtoise concentre 80 % de la filière française. Les activités de recherche (Femto-ST et Utinam) et de formation (UFC, Ensmm, Alfa, Lycée Edgar Faure...) témoignent de sa vivacité. On dénombre une cinquantaine de sociétés (PMI et PME) liées à ce secteur dans le bassin du Grand Besançon et une trentaine dans le Haut-Doubs dont une quinzaine spécialisées dans la montre mécanique. L'activité de sous-traitance est très marquée, en particulier la maroquinerie (filière luxe). L'Observatoire de Besançon est l'un des trois établissements dans le monde à homologuer les mouvements. Depuis 1897, cette certification se matérialise par le célèbre poinçon de la vipère. On note l'arrivée progressive d'une nouvelle génération d'horlogers davantage portée sur le design et la finition esthétique.

ANNONCES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION DROIT AU BAIL
GESTION COMMERCES RÉSEAU
ANNONCES IMMOBILIÈRES
GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION
COMMERCIAUX ENTREPRISES

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.

NOTRE SÉLECTION en immobilier d'entreprise dans l'agglomération dijonnaise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

BUREAUX / ACTIVITE

DIJON SUD - A VENDRE
ZI Longvic

Ce site dispose d'un immeuble de bureaux d'une superficie de 5.555 m² environ sur deux niveaux (accessibles par ascenseur) et d'un datacenter de 560 m² environ, le tout sur un terrain de 20.600 m² environ. Situé sur un axe entrant / sortant de la zone industrielle et en sortie de rocade.

Disponibilité : à convenir.

DPE Energie F (427 kWhép/m²/an) Ref 21.1593

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
2 avenue de la Découverte
21000 DIJON
dijon@cbre.fr
03 80 51 71 71

Écologie. Après avoir été une des rares femmes pilote de Falcon, Stéphanie Rohaut met aujourd'hui son envie de ciel au service de la protection de l'environnement.

Protéger le climat en prenant de la hauteur



À Nevers, Stéphanie Rohaut, ancienne pilote privée, passionnée de Falcon, a créé sa société Drone Performance & Consulting avec son père.

À la tête de Drone Performance & Consulting, Stéphanie Rohaut est une PDG qui, il y a déjà presque 40 ans, n'avait qu'un rêve : « La première fois que je suis montée dans un avion, j'ai su que je voulais voler ». Plutôt que de rêver « toute sa vie d'être une hôtesse de l'air », comme le chantait Dutronc, son ambition était de piloter un Falcon : « Je voue une admiration sans bornes aux avions de Dassault. Le Falcon est le plus bel avion qui soit ». À 16 ans avec un prêt « équivalent à celui d'une maison » et la bénédiction de ses parents de « faire ce qu'elle veut mais de se débrouiller », elle cumule les jobs pour s'offrir son brevet de pilotage : « un sacrifice vite oublié une fois là-haut ». Confortée dans son choix, elle intègre à l'IAAG, l'école d'Air France, et obtient son brevet avant même son permis de conduire. Après plusieurs postes aux quatre coins de la France, elle rejoint Lyon et pilote enfin un Falcon, intégrant le milieu très fermé des

femmes pilotes privées (moins de dix sur Falcon). Dix ans durant lesquels elle effectue des rapatriements de nuit, embarque des femmes et hommes d'affaires mais aussi des people : Gérard Depardieu, Nicolas Sarkozy, François Hollande. Jusqu'à la rencontre de son mari et son arrivée à Nevers : « À Nevers, il n'y a pas de compagnie d'avions-taxis alors j'ai créé la société Drone Performance & Consulting avec mon père ».

À LA HUSSARDE SUR LES TOITS

Désormais Stéphanie Rohaut reste les deux pieds sur terre. Avec le développement des drones, elle s'engage en 2015 dans la thermographie aérienne. La technique consiste à effectuer un survol des bâtiments avec une caméra thermique pour déceler d'éventuelles anomalies : « Cela permet d'anticiper les travaux à engager pour lutter contre les déperditions de chaleur ». Mais cela permet aussi de vérifier la conformité des constructions : « J'interviens

souvent en tant qu'experte judiciaire dans des litiges qui opposent artisans et clients pour permettre de définir la responsabilité de chacun ». Au-delà du rôle de contrôle, la thermographie aérienne est un domaine qui, selon elle, est encore trop peu exploité : « il y a des cas où les gens sont persuadés qu'ils ont une toiture à refaire, puis on se rend compte qu'en fait les déperditions ne viennent pas de là. D'autres fois, des logements sont impossibles à chauffer et le survol permet de localiser les ponts thermiques. Mais on peut aussi déceler des fuites, des tuiles cassées, des cheminées détériorées, des fenêtres mal posées ». À raison de 250 à 450 euros la prestation pour un particulier, suivant la difficulté, la thermographie permet donc d'économiser parfois des milliers d'euros dans des travaux inutiles. D'autant plus important alors que l'Agence de l'énergie estime à 25 % de la facture énergétique les économies possibles par la bonne isolation des maisons particulières sur près de 3,4 millions de foyers qui

consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques. D'où plusieurs programmes d'aide à l'isolation qui se succèdent depuis plusieurs années : « Il y a un enjeu vital en termes de réchauffement climatique et d'économie d'énergie. Pour les particuliers, mais aussi les collectivités. Mais pour être efficace la thermographie exige des conditions drastiques : il faut que ce soit le matin, très tôt, sans qu'il n'y ait eu de pluie la veille, dans des maisons occupées, et les jours où il n'y a pas de soleil. C'est la condition sine qua non pour délivrer un bilan précis ».

Et le Falcon ? « J'ai pensé acheter un avion, mais il faut être honnête : avec la crise de la Covid, le transport d'affaires a de sérieux soucis à se faire pour l'avenir. Puis on diabolise l'aviation alors que le domaine aéronautique fait d'immenses progrès en matière de respect de l'environnement ». Une façon de réaffirmer aux détracteurs que l'avion est aussi un rêve de petite fille.

ANTOINE GAVORY

Formation. Excellents résultats pour l'École de la deuxième chance à Joigny, dans l'Yonne.

L'école de la deuxième chance sur le haut du pavé



Avec 74 jeunes et 91 % de « sorties positives » - la reprise d'une formation qualifiante ou d'une activité professionnelle - L'École de la deuxième chance (E2C) de Joigny, dans l'Yonne, se place en haut du classement. Créées en 1995 par Édith Cresson, alors commissaire européenne, face à un décrochage massif des jeunes vis-à-vis du système éducatif traditionnel et l'absence de qualification à l'entrée sur le marché du travail, 136 Écoles de la deuxième chance permettent d'intégrer dans le monde de l'entreprise 15.000 stagiaires par an sur le territoire national : « Le dispositif offre aux demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle Emploi, Cap Emploi ou en Mission locale) de 16 à 30 ans peu ou pas qualifiés une nouvelle chance d'insertion économique et sociale par l'éducation et la formation », explique Virginie Jayet, directrice de l'E2C.

Le parcours dure environ huit mois à raison de 70 % en centre et 30 % en entreprises, associa-

tions ou collectivités locales. Dans l'Yonne, ce sont 450 entreprises qui jouent le jeu de la découverte des métiers. L'E2C de Joigny a permis à 600 jeunes en huit ans de s'insérer dans le milieu professionnel.

Depuis 2015, l'école est labellisée : double norme Afnor et Réseau des E2C. L'acquisition de ce précieux label permet à l'E2C d'obtenir des subventions via la Fondation des Écoles de la deuxième chance et de la taxe d'apprentissage. Elle est depuis 2013 reconnue comme organisme d'intérêt général. En 2021, l'école a poursuivi ses démarches de certification et espère obtenir la norme Qualiopi, le nouveau sésame des organismes de formation. Le tout complété par le plan de soutien aux associations pour la lutte contre la pauvreté qui a accordé une subvention à l'école. Les jeunes vont ainsi pouvoir bénéficier d'un psychologue une journée par semaine pendant les prochains 18 mois au moins.

FLORENCE CAMPENON

Immobilier

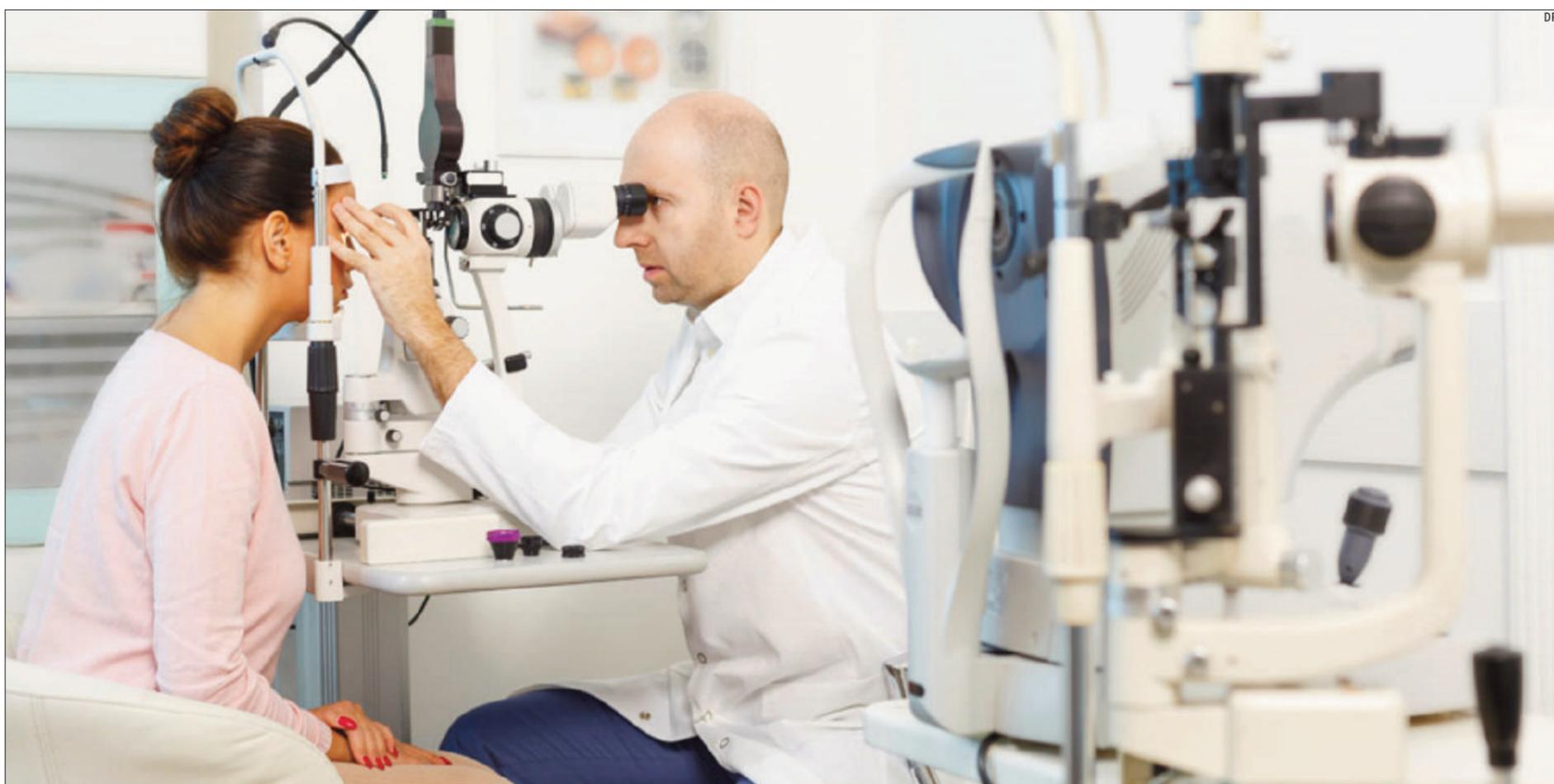
GAMBETTA ECOCITY, UN IMMEUBLE D'AFFAIRES EN CŒUR DE VILLE. Le 1er mars a débuté les travaux du programme Gambetta EcoCity, destiné à accueillir des entreprises du secteur tertiaire qui souhaitent s'installer en plein cœur du centre-ville de Mâcon. L'immeuble de 1910, en pierres de taille qui a été choisi pour accueillir ce projet, est situé rue Gambetta, un des axes stratégiques du centre-ville de Mâcon, reliant les bords de Saône à la gare de Mâcon. Sa situation a contribué à ce que ce programme soit lauréat de l'appel à projet national « Réinventons nos cœurs de ville ». Mâconnais Beaujolais Agglomération, désireuse d'accompagner les start-up du territoire dans leur développement, de répondre à leur souhait d'implantation au cœur de la ville et de pérenniser les emplois, se devait de contribuer au montage financier du projet Gambetta EcoCity, aux côtés des autres financeurs à savoir, l'État, Le Conseil régional et la Sema. Elle s'est donc tout naturellement engagée à signer un bail sur une partie des plateaux proposés pour installer un espace de coworking et proposer des bureaux pour des futurs porteurs de projets tertiaires. Après plusieurs mois d'études techniques et de montage du plan de financement, la Sema 71 a acheté ce bien appartenant à la ville de Mâcon, pour devenir le maître d'ouvrage de l'opération et proposer un programme pouvant répondre aux besoins de ses futurs locataires. Le deuxième locataire de ce projet n'est autre que la start-up Ubitransport, devenue en quelques années un fleuron du numérique en France. Depuis 2012, le territoire s'est engagé aux côtés de Jean-Paul Medioni, son fondateur, pour accompagner le développement de l'entreprise et lui garantir un cadre de croissance optimal. À cet effet, la Cité de l'Entreprise a joué pleinement son rôle en proposant à Ubitransport des solutions d'agrandissement de ses locaux au fur et à mesure des besoins exponentiels de la société.

en bref

COLLECTIVITÉS

La Côte-d'Or garde l'innovation à l'œil

Ophthalmologie. Greffe de membrane amniotique en ambulatoire à la polyclinique du Parc Drevon à Dijon et ajout d'intelligence artificielle (IA) dans le diagnostic ophtalmologique pour la start-up iSlit en collaboration avec l'université de Bourgogne (uB), La Forge et Sayens : l'innovation fait de l'œil à la médecine oculaire en Côte-d'Or.



Selon le rapport mondial de l'OMS sur la vision : « Au moins 2,2 milliards de personnes dans le monde sont atteintes d'une déficience visuelle ou de cécité, parmi lesquelles au moins un milliard présente une affection qui aurait pu être évitée ou qui n'est toujours pas traitée ». À cela s'ajoute, le vieillissement démographique conjugué à la décline du nombre d'ophtalmologistes. Situation qui contribue à allonger les délais d'attente pour des consultations à plus de 60 jours en France. C'est à ces enjeux que la start-up iSlit créée en 2020 au sein du start-up studio parisien La Forge souhaite répondre. Pour cela, elle a sollicité l'expertise du laboratoire dijonnais Connaissance et intelligence artificielle distribuée (CiAD) dans le cadre d'un contrat de recherche partenariale noué entre l'université de Bourgogne et la SATT Sayens. iSlit entend révolutionner le marché de l'ophtalmologie en apportant la toute première solution à base d'intelligence

artificielle (IA) pour simplifier, affiner et enrichir le diagnostic lors des examens à la lampe à fente. Cette solution repose sur une expertise en intelligence artificielle portée par cette collaboration R&D tripartite inédite. « La mission d'iSlit est d'apporter une aide aux diagnostics des affections oculaires en intégrant l'expertise et la connaissance des ophtalmologistes directement dans leur outil de travail (la lampe à fente) grâce à un outil avancé basé sur l'IA. Cette mission passe ainsi naturellement par le partage des connaissances avec le plus grand nombre. Voilà pourquoi nous développons également une application de formation pour les jeunes ophtalmologistes qui leur permettra de se mesurer au système et ainsi d'approfondir leurs connaissances tout en enrichissant la solution de leur expérience. C'est un cercle vertueux », affirme le docteur David Smadja PDG d'iSlit. Concrètement ce dispositif innovant permet à un système de vision d'analyser automatiquement les clichés collectés lors de l'examen pour détecter les éventuels signes d'affections de l'œil. Il suggère également à l'ophtalmologiste une liste de ques-

tions à poser à son patient. Ce système fonctionne sur une tablette mais sera également intégrable sur tout type de lampe à fente. La collaboration de R&D a été portée par Christophe Nicolle, professeur au sein du laboratoire CiAD de l'uB, assisté des équipes de Sayens et de La Forge. Elle a donné lieu au développement des bases d'un produit dont les principales techniques d'IA vont du raisonnement automatisé à la vision par ordinateur. Le tout permettant de délivrer une aide au diagnostic dans le domaine des maladies de l'œil.

OPHTHALMOLOGISTE AUGMENTÉ ET GREFFE EN AMBULATOIRE

Ce programme a duré moins de 12 mois. « Grâce à l'IA, les praticiens vont pouvoir apporter un diagnostic fiable, ainsi qu'une prise en charge rapide et appropriée des maladies de l'œil. Car il nous importe de veiller à combiner systématiquement valorisation de nos travaux de recherche via des collaborations de recherche avec des industriels et dissémination scientifique ; d'ici peu de temps, nous pourrions publier les résultats scientifiques associés, et nourrir encore

davantage les innovations technologiques pour l'ophtalmologie », développe Christophe Nicolle. L'innovation au service de la santé de l'œil se donne aussi à voir du côté du traitement chirurgical pour les maladies inflammatoires de la cornée, avec la polyclinique du Parc Drevon à Dijon. Cet établissement du groupe Ramsay Santé, l'un des leaders de l'hospitalisation privée et des soins primaires, renforce ainsi sa prise en charge ophtalmologique avec la mise en place d'une nouvelle pratique innovante : la greffe de membrane amniotique en ambulatoire (c'est-à-dire sans hospitalisation du patient). Les membranes amniotiques sont des tissus aux propriétés rares qui recouvrent le placenta et entourent le fœtus pendant la grossesse. Extrêmement riches en substances cicatrisantes, elles s'avèrent très efficaces lorsqu'elles sont greffées à la surface d'une cornée endommagée. Cette greffe est utile pour combler : les défauts conjonctivaux, à la suite d'une chirurgie de ptérygion (tumeur conjonctivale bénigne vascularisée qui entraîne une déformation de la cornée et une baisse d'acuité visuelle si on la laisse se déve-

lopper). Mais aussi les défauts cornéens, par exemple dans le cadre d'un ulcère chronique de cornée. « La greffe de membrane amniotique est bénéfique pour le patient pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle permet de réduire de 15 à 20 minutes la durée de l'intervention. En effet, en l'absence de membrane amniotique, une reconstruction de la conjonctive nécessite un prélèvement de tissu sain à réimplanter sur le défaut conjonctival, ce qui est particulièrement long et éprouvant pour le patient, obligé de regarder dans une direction sans ciller durant l'opération. De plus, une fois posée, la membrane s'hydrate naturellement, ce qui permet une cicatrisation plus rapide », explique le docteur Elsa Barrechea, chirurgienne ophtalmologue à la polyclinique du Parc Drevon. Si la première greffe de membrane amniotique en ambulatoire à la polyclinique du Parc Drevon a eu lieu le 11 mars dernier, la pratique devrait s'accélérer avec une deuxième opération prévue ce mois-ci, avant d'envisager une récurrence mensuelle de cette pratique.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

L'invité

« La recherche a de beaux jours devant elle ! »

Interview. Au-delà même de ces derniers mois particulièrement marqués par la Covid-19, le CHU Dijon-Bourgogne a inscrit la recherche dans son ADN et affiche de fortes ambitions dans ce domaine. Pour poursuivre ces travaux, l'établissement a nommé le professeur Alain Bonnin, président de l'université de Bourgogne de 2012 à 2020, à la vice-présidence du directoire du CHU Dijon Bourgogne en charge de la recherche.



ARCHIVE JDP



Dijon
Le Journal du Palais. Vous étiez, depuis 2012, président de l'université de Bourgogne où la recherche était déjà un axe important de la politique de l'établissement. Aujourd'hui, vous avez intégré le directoire du CHU Dijon Bourgogne en qualité de vice-président en charge de la recherche. Concrètement, quelle place occupe-t-elle dans un établissement que le CHU ?

♦ **Alain Bonnin.** Globalement, dans un CHU, la recherche occupe une place éminente. Le CHU est U parce qu'il conventionne avec une université et le U illustre l'enseignement et la recherche. Un hôpital qui ne ferait pas d'enseignement ni de recherche pourrait faire du soin d'excellente qualité, ce serait d'ailleurs plutôt un hôpital général... mais ce qui fait la spécificité et l'identité propre d'un CHU c'est l'enseignement et la recherche. La recherche est consubstantielle à la notion de CHU. C'est vraiment quelque chose d'absolument déterminant parce que la recherche en santé d'aujourd'hui, et plus particulièrement la recherche

translationnelle et l'innovation en santé d'aujourd'hui, c'est le soin de demain. Les médicaments, les concepts thérapeutiques et diagnostiques que nous créons en recherche sont faits pour qu'ils deviennent le soin quotidien de demain. Il y a vraiment une continuité complète entre la recherche d'un CHU, son identité et le soin. Si on ne fait pas de recherche en santé, le soin stagne.

♦ **Quels sont les moyens mis en œuvre pour répondre à cette mission en matière de recherche ?**

♦ Ils sont de plusieurs natures. Pour faire de la bonne recherche, il faut de bons chercheurs, qui soient passionnés et qui aient envie de s'engager. Il faut donc déjà pouvoir identifier des jeunes médecins, praticiens, pharmaciens, qui ont envie de faire de la recherche et qui s'en passionnent. Ça signifie tout un travail de ressource humaine pour bien identifier et sélectionner dès l'internat et dès le clinat des jeunes qui ont une appétence particulière pour faire de la recherche, mais aussi leur permettre, une fois qu'on les a identifiés, de se dégager du temps pour faire de la recherche. La recherche, c'est un métier et ça nécessite qu'on y consacre du temps. Ça

nécessite aussi qu'on puisse leur donner les moyens de faire cette recherche, ils doivent être en contact avec des laboratoires, d'où l'importance de ce lien avec l'université. C'est important qu'il y ait des chercheurs seniors qui ont un pied dans l'hôpital et l'autre dans l'université pour faire émerger parmi leurs élèves de futurs chercheurs. Enfin, il faut leur permettre d'avoir une mobilité internationale.

Sur toute cette chaîne, le CHU a un vrai engagement politique en affectant des postes à des jeunes médecins dont on sait qu'ils ont des talents et de l'envie

« C'est grâce à la recherche fondamentale que nous avons toujours un coup d'avance. »

pour la recherche, en les nommant sur des postes, en leur dégageant du temps. Par exemple, le CHU vient de décider de créer deux bourses annuelles de 25.000 euros pour des jeunes chercheurs qui pourront faire un an de mobilité pour leur permettre de financer leur mobilité internationale. C'est un engagement extrêmement fort du CHU qui matérialise bien l'engagement institutionnel. Ces jeunes

sont les leaders scientifiques de demain. Le CHU met en place également des appels à projets et les finance conjointement avec le Centre dijonnais de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL). Dans un autre domaine que je connais bien parce que c'est une structure dont je m'occupe, les ressources biologiques, le CHU avec le CGFL a mis en place un appel à projet collections biologiques pour utiliser les collections d'échantillons biologiques à des fins de recherche. C'est un engagement direct de l'hôpital. À côté de cela, l'hôpital s'engage aussi en aidant à l'organisation de la recherche, c'est la délégation à la recherche clinique et à l'innovation, une structure administrative qui crée le cadre administratif et juridique qui permet à des chercheurs de faire leurs recherches et qui leur apporte toutes les fonctions supports, de promotion, d'administration, de financement, de la recherche.

♦ **Des exemples de programmes de recherche ?**

♦ Nous avons depuis quelques temps maintenant un grand programme qui s'appelle RéadapTIC et qui consiste à revisiter l'ensemble des technologies

de rééducation et de réadaptation neuromusculaire à la lumière de nouvelles techniques d'électrophysiologie notamment. C'est un des programmes phares du CHU et qui est mené en lien étroit avec l'université et l'Inserm dans le cadre du laboratoire universitaire Caps dirigé par le Pr Papaxanthis et en lien avec le Ciad dirigé par Christophe Nicolle. Ce projet est co-porté par Paul Ornetti, le chef de service de rhumatologie, par Christophe Nicolle et Carl-Andros Papaxanthis, pour faire émerger les techniques de prise en charge du handicap, de la rééducation de l'avenir. Dans le domaine de l'imagerie, un autre des axes importants de rayonnement en lien avec le CGFL, nous avons des programmes qui sont partagés autour de l'imagerie moléculaire et fonctionnelle, c'est toute la thématique de Pharm'Image. L'idée est de prendre des molécules qui sont des traceurs comme des anticorps, on les couple à des médicaments et les anticorps servent de vecteur pour amener ces drogues vers des tumeurs par exemple. C'est typiquement quelque chose qui est utilisée dans le domaine de la cancérologie. Nous avons des programmes importants en lien avec le CGFL et des industriels sur ces thé-



PHOTOS ARCHIVE JDP



matiques. Nous avons des programmes dans le domaine de la génétique des maladies rares comme Personalize qui est un projet de médecine personnalisée basée sur la génomique adaptée aux maladies rares. Il associe l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, ainsi que le CHRU de Besançon. Ce programme est financé en partie par l'initiative d'excellence i-Site. On en a aussi dans le domaine de la cancérologie ainsi que des programmes de recherche qui visent à comprendre les mécanismes fondamentaux de l'inflammation au cours de l'infection par Covid, qui est une des raisons des formes graves.

♦ **Justement, le CHU coopère-t-il avec le secteur privé et les industriels de santé ?**

♦ Nous travaillons effectivement avec les industriels et le secteur privé dans le cadre de grands programmes de recherche. Nous travaillons par exemple beaucoup avec la société Proteor, sur des thématiques comme la rééducation, la réadaptation, la plasticité neurologique. Nous travaillons également avec BioSerenity sur le projet RéadapTIC, une entreprise du numérique dans le domaine de la santé. Le CHU collabore avec des entreprises, mais il participe aussi à l'incubation de jeunes entreprises. De jeunes entreprises du domaine de la santé sont issues du CHU, comme Vivexia dirigée par Delphine Croisier qui travaille dans le domaine de l'évaluation des anti-infectieux, NVH Medicinal de David Vandroux qui travaille sur des collagènes artificiels, Biomaneau qui développe des kits de diagnostics par spectrométrie de masse. Le CHU développe en effet des relations avec des industriels

et a vocation à permettre l'émergence de jeunes entreprises.

♦ **Finally, quels objectifs vous êtes-vous fixés en acceptant le poste de vice-président recherche ?**

♦ D'abord, un des objectifs et peut-être le plus important de tous : nous avons gagné l'initiative d'excellence i-Site en 2016 et nous sommes actuellement dans la phase probatoire puisque nous l'obtenons pour quatre ans et au bout de quatre ans, le jury international réévalue les progrès qui ont été accomplis et décide ou non de pérenniser les sommes affectées. L'objectif fort serait que nous arrivions à maintenir cette initiative d'excellence i-Site faisant ainsi de la Bourgogne Franche-Comté un des quinze sites d'excellence académique en France. La directrice générale, Nadiège Baille, a participé aux auditions devant le jury international il y a quelques semaines, cela se jouera dans les semaines à venir.

La deuxième chose c'est qu'il se trouve que nous sommes actuellement dans les deux années pendant lesquelles nous devons préparer la nouvelle évaluation de la recherche clinique du CHU par le Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et l'enseignement supérieur (HCRES) qui va avoir lieu au printemps 2023. Nous sommes donc engagés dans un gros travail de redéfinition de la cartographie scientifique et des axes scientifiques d'excellence, en quelque sorte la carte d'identité scientifique du CHU. Cette dernière avait été mise en place de façon expérimentale en 2015 et avait été plutôt très bien perçue et évaluée par le HCERS. Entre 2015 et 2023, la

situation a bien sûr évolué, elle ne s'est évidemment pas radicalement transformée, mais elle a évolué. J'ai donc engagé depuis la fin de l'année dernière un travail extrêmement intéressant auprès de la communauté médicale pour rediscuter de la nouvelle cartographie telle qu'on peut l'imaginer. Comment a-t-elle évolué ? Les grands mots-clés ont-ils évolué ? C'est très important parce que cette cartographie scientifique est à la fois ce qui définit notre identité scientifique mais aussi

« S'il n'y avait pas eu des chercheurs pour travailler sur l'ARN ces 20 dernières années, nous n'aurions pu développer un vaccin aussi vite. »

comment on se différencie et surtout où est-ce qu'on veut aller dans les années qui viennent et quelles sont les thématiques sur lesquelles nous avons envie de mettre davantage de moyen humain et financier.

Les autres gros sujets sur lesquels nous travaillons, c'est la question des entrepôts de données de santé qui est une question absolument déterminante pour l'avenir. Les entrepôts de données de santé, c'est l'ensemble des informations qui sont créées par l'activité de santé et qui peuvent faire le support de programme de recherche. Mais naturellement, ce sont des choses qui doivent être extrêmement encadrées sur le plan déontologique et réglementaire. Ces entrepôts de données de santé sont un gros enjeu pour la santé de l'avenir. Le CHU est engagé

dans une réflexion pour la constitution d'entrepôts de données de santé. On ne peut plus faire de recherche en santé qui ne soit pas adossée à des échantillons biologiques et il faut les organiser dans des collections. Je pense que les données de santé et les collections biologiques font parties des grands instruments de recherche en santé et scientifiques de l'avenir.

Enfin, dans les objectifs que je peux avoir, il y a aussi une chose qui me tient particulièrement à cœur, c'est le grand campus dijonnais et les relations extrêmement fortes et confiantes que le CHU Dijon Bourgogne entretient avec l'université, le CGFL et les organismes de recherche, l'Inrae, l'Inserm, le CNRS, l'EFS... Je pense qu'il y a un écosystème sur ce campus qui est particulier, qui tient probablement à la géographie de ce campus qui fait qu'on est tous assez proche les uns des autres et qui fait que les collaborations se font de façon faciles et naturelles. D'une certaine façon ça démultiplie les capacités à faire de la recherche.

♦ **Comment voyez-vous la recherche au CHU d'ici cinq à dix ans ?**

♦ Actuellement, le CHU de Dijon est un CHU puissant pour la recherche. Par rapport à la taille de l'établissement - c'est un CHU de taille moyenne - c'est un CHU qui a une recherche en santé supérieure à celle qu'on pourrait attendre de la taille de l'établissement. C'est donc un CHU qui a une histoire, une tradition de recherche qui est forte et qui a une histoire de recherche translationnelle particulièrement marquée sur tous les axes d'excellence. Je pense

qu'à l'avenir, il nous faudra affirmer encore davantage notre capacité en recherche translationnelle et pour y arriver ça veut dire renforcer toujours nos liens avec les organismes nationaux de recherche, avec l'université, avec l'EFS, le CGFL, etc. Je pense que c'est ça qui peut résumer le mieux la vision que j'ai et comment je vois se dessiner le chemin pour les années qui viennent.

♦ **Une dernière question, plus d'actualité : la crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur la recherche ?**

♦ Paradoxalement, je trouve que la période a suscité une envie de recherche. Il y a eu une charge de soin absolument considérable pour tout le monde dans l'hôpital mais en même temps, il y a eu des défis de recherche très importants. À titre d'exemple, l'an passé, alors que les années précédentes on avait entre cinq et huit nouveaux projets de recherche qui généraient des collections, on en a eu 12. Ce qui montre que non seulement il n'y a pas eu de ralentissement, mais il y a même eu une accélération de la recherche. Cette charge de travail plus importante n'a pour autant pas entamé l'envie et l'enthousiasme pour faire de la recherche et surtout le sentiment que c'est par la recherche qu'on s'en sortira. Si on se sort de cette crise sanitaire, c'est grâce au vaccin. Et si on a le vaccin, c'est parce qu'il y a eu la recherche. Si on l'a eu en un an c'est parce qu'il y a des équipes qui ont travaillé dans les 20 années précédentes sur l'ARN sans savoir que le Covid allait arriver.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ANTONIN TABARD

Europe

Environnement. En organisant le 22 avril, un sommet mondial pour le climat, le président américain, Joe Biden a tenté de prendre le leadership mondial sur ce dossier délaissé par son prédécesseur, Donald Trump. Parmi les autres grandes puissances qui prétendent elles aussi à ce statut, l'Union européenne semble en bonne position, notamment à la suite de l'accord intervenu sur le climat la veille du sommet.

Le leadership mondial de l'Europe en matière de climat

Le sommet mondial pour le climat (virtuel en raison de la pandémie de Covid-19) a eu pour but de proposer des solutions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré d'ici la fin du siècle, l'objectif fixé par l'Accord de Paris sur le climat. Six mois après son arrivée au pouvoir, le président américain cherche également à signifier que les États-Unis sont revenus à l'avant-garde des affaires internationales. Pour ce faire, la lutte contre le changement climatique est désormais devenue un passage obligé.

La lutte contre le changement climatique est devenue incontournable car tous les indicateurs sont dans le rouge : l'année 2020 s'est classée parmi



les trois années les plus chaudes jamais enregistrées et les engagements climatiques très insuffisants mènent la planète vers un réchauffement de 3 %.

Les États-Unis ne sont pas les seuls à se lancer dans la course

à la diplomatie verte car malgré les profondes tensions diplomatiques qui les opposent aux États-Unis, les présidents chinois et russe ont annoncé tous deux leur participation au sommet, signe de l'importance

accordée par les grandes puissances aux enjeux climatiques.

Dans ce nouvel ordre mondial qui se dessine, l'Union européenne poursuit son objectif de rester le continent le plus ambitieux en matière climatique. Le

poids des émissions de CO2 de l'Union européenne est relatif et ses efforts de réduction font souvent figure de goutte d'eau noyée dans la quantité des rejets de carbone mondiaux. Mais elle aimerait que cette goutte d'eau fasse tache d'huile.

Au cours de ce sommet, les États-Unis et l'Europe se disputent le leadership climatique et l'Europe peut se prévaloir de plusieurs arguments. Le premier d'entre eux est le compromis trouvé la veille autour de la future loi climat européenne fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 40 % jusqu'ici, à au moins 55 % d'ici à 2030, comparé à 1990.

L'autre enjeu des mois à venir est le projet européen de taxe carbone aux frontières destiné à imposer les entreprises étrangères dépassant un certain seuil d'émission de CO2, contre lequel les États-Unis et la Chine sont résolument contre et pourraient faire alliance contre l'Union européenne.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr

Karting Dijon-Prenois

Piste de 1100 x 8 mètres

**RÉOUVERTURE
MERCREDI 5 MAI**

- Karts 4T
- Karts enfants
- Kart biplace

- Locations individuelles
- Challenges en groupe
- Occasions diverses : anniversaire, réunion d'entreprise, événement particulier, etc.

circuit karting
dp
dijon prenois®
PISTES - ÉVÉNEMENTIEL



Karting Dijon-Prenois :

Tél. : 03 80 35 36 50 - fax : 03 80 35 36 55

E-mail : accueil.karting@circuit-dijon-prenois.com

www.circuit-dijon-prenois.com

Consultez le planning de la piste
www.circuit-dijon-prenois.com
« rubrique karting »

Masque obligatoire
dans l'enceinte du karting.
Gestes barrières à respecter.



[kartingdijonprenoisofficiel](https://www.facebook.com/kartingdijonprenoisofficiel)



Opinions

Déconfinement : des annonces en demi-teinte !

L'ENSEMBLE DES FÉDÉRATIONS DU COMMERCE)

Regrettant que l'ouverture n'intervienne pas avant le week-end de l'ascension, les fédérations prennent acte de l'annonce par le Président de la République du calendrier de déconfinement et particulièrement de la réouverture des commerces le mercredi 19 mai.

Inquiets depuis plusieurs semaines, les dizaines de milliers de commerçants et entreprises de commerces ont enfin la visibilité leur permettant de préparer avec leurs collaborateurs dès aujourd'hui leur réouverture pour accueillir dans les meilleures conditions leurs clients.

Cette annonce confirme que la réouverture des commerces interviendra pour tous et partout sur le territoire le 19 mai prochain. Les

fédérations saluent cette décision qui va dans le sens de leur appel : rouvrir en même temps pour l'ensemble des commerces quelle que soit leur taille ou leur lieu d'implantation. Cette réouverture de tous les commerces le 19 mai doit intervenir y compris dans les départements dont les taux d'incidence sont plus élevés puisqu'il est acté que le commerce n'est pas un lieu de transmission du virus et que le gouvernement a confirmé la fin des limitations de circulation des français dans tous les départements.

Toutefois, les Fédérations soulignent que cette annonce entérine la prolongation pour deux semaines de la fermeture des commer-

ces et rayons non essentiels. Initialement fixé par le Président de la République à quatre semaines, le confinement aura duré plus de six semaines pour les commerces fermés depuis le 3 avril et plus de trois mois et demi pour les commerces fermés depuis le 31 janvier 2021.

Ces deux semaines de fermeture supplémentaires auront des conséquences économiques lourdes sur les entreprises en pénalisant le mois de mai au cours duquel l'activité est importante tant en termes de chiffres d'affaires que de marges. Le mois de mai représente jusqu'à 20 % de l'activité de certains secteurs du commerce.

Aménagement des Jardins de l'engrenage à Dijon

CCI CÔTE-D'OR DIJON MÉTROPOLÉ

Face aux tensions qui ont éclaté entre les occupants illégaux des terrains des « Jardins de l'engrenage » et les forces de l'ordre, et dont ont été victimes, violemment parfois, des salariés pris à parti et des matériels des entreprises présentes sur le site, la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole, qui défend les intérêts des entreprises et agit pour le développement économique et l'emploi, souhaite apporter son soutien aux maîtres d'ouvrages et porteurs de projets qui œuvrent en toute légalité à l'aménagement du

site et à la construction nécessaire des logements qui y seront bâtis.

Cette opération immobilière s'inscrit dans un programme d'urbanisation qui a reçu, démocratiquement, toutes les autorisations préalables et dont tous les recours légaux ont été levés. Ce chantier est par ailleurs réalisé dans une logique de densification urbaine autour des lignes de tramway, inhérente (dès 2008) à la construction de ce mode de transport respectueux de l'environnement, qui permet

aux habitants d'utiliser davantage les transports en commun pour leurs déplacements.

Ce chantier génère des emplois pour les salariés, de l'activité pour les entreprises, et il répond à un besoin vital de logements pour les habitants. Il s'inscrit dans un cadre légal et concerté. Le droit au travail et à la sécurité pour les entreprises et leurs salariés missionnés sur ce chantier ne saurait faire l'objet d'aucune remise en question, quelle que soit la cause à défendre.

Le regard de Faro

DESINTÉRÊT POUR LA VACCINATION
LES POISSONNIERS À LA RESCOURSSE



Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

Larmes de crocodiles brevetées

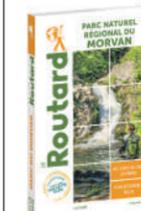


Suite à l'annonce de la décision des États-Unis de soutenir la proposition de levée temporaire des brevets sur les vaccins Covid-19 faite à l'OMC par l'Inde et l'Afrique du Sud et les positions

exprimées depuis lors par plusieurs responsables européens, se font entendre les cris d'orfraie des géants de l'industrie pharmaceutique. Si cette disposition exceptionnelle qui répond à une situation sanitaire mondiale tout aussi unique venait à être adoptée, elle permettrait à n'importe quelle entreprise pharmaceutique, partout dans le monde de produire le précieux remède et ainsi de réduire l'écart qui se creuse entre les pays riches à l'accès au vaccins facilité et les plus pauvres qui peinent si cruellement à remplir leurs seringues. Aux défenseurs de l'idée, qui mettent en avant les valeurs de solidarité, d'humanisme - si souvent mise en avant dans les projections utopistes d'un monde d'après sans doute voué *in fine* à ne devenir que le pâle reflet de celui d'avant - ainsi que leur volonté de privilégier la santé et la vie de toute la planète, les entreprises du médicament (Leem) se fendent d'un communiqué de presse pour expliquer que « la levée des brevets mettrait vraisemblablement en péril non seulement la disponibilité mais également la sécurité des vaccins administrés aux populations. Elle risque par exemple d'ouvrir la porte à l'entrée de vaccins contrefaits dans la chaîne d'approvisionnement mondiale [...] Si elle venait à être approuvée par l'OMC, cette mesure rendrait donc en réalité encore plus difficile la lutte contre le coronavirus et ferait peser une grave menace sur la recherche sur les nouveaux variants et les pandémies futures », avant de se plaindre, sans aucune honte, du manque de considération qu'une telle décision représenterait pour « un secteur qui s'est mobilisé de façon exemplaire dans cette crise sans précédent ». Omettant au passage de préciser que certains d'entre eux ont reçu, selon *The Lancet*, des avances destinées à financer la recherche et la production des premières doses chiffrées à 1,5 milliard de dollars pour AstraZeneca et deux milliards pour Sanofi. De plus, Sur les trois premiers mois de 2021, le vaccin de Pfizer - développé en partenariat avec l'allemand BioNTech avec lequel il partage pour moitié les profits - a ainsi rapporté 3,5 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros) au géant américain. Fort de ses résultats, Pfizer a revu à la hausse ses prévisions de croissance. Au lieu des 15 milliards de dollars anticipés pour l'ensemble de l'année, le groupe estime qu'il atteindra plutôt les 26 milliards de dollars pour son seul vaccin anti-Covid cette année, avec une marge bénéficiaire de 30 %. Quant à la capitalisation de BioNTech, elle s'élève à près de 43 milliards de dollars... Des chiffres qui donnent aux revendications de ces Big Pharma des allures de larmes de crocodiles difficilement acceptable.

Le coin bouquins

LE ROUTARD : PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN.



Pour le visiteur non averti qui, empruntant l'autoroute A6 à la sortie de Paris découvre sur sa droite, entre Auxerre et Avallon un panneau annonçant les monts du Morvan, la surprise est grande. Comment ? Y aurait-il une montagne encore inconnue, si près de Paris ? Le guide du Routard Le Parc du Morvan est le premier guide concernant un parc naturel régional de France et, à ce titre, il confirme l'exceptionnalité de ce territoire.

♦ Éditions Le Routard, 128 pages, 5,90 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Résolution Éco.

Adjudications

SCP MAUSSION - AVOCATS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 16 JUIN 2021 A 11 H 15

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A CHATILLON SUR SEINE (21400) 16 rue de la Charme

Cadastré section AI 420, lots 4, 64 et 98 pour 31a 45ca
Un appartement comprenant : entrée, salle à manger, cuisine, chambre, salle de bain, wc
Grenier
Cave
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 10.000 €EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON
VISITE LE : JEUDI 3 JUIN 2021 A 14 HEURES 30
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à DIJON. 157985



LDH AVOCATS

6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 16 JUIN 2021 A 10 H 45

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A SPOY (21)

— 1 rue Basse, cadastré section AB n°458 : Un ensemble immobilier comprenant maison d'habitation ancienne dont la rénovation est inachevée, avec une extension contemporaine, avec un jardin ;
— Et 3 rue de la Calvine et 1 rue de la charmerie, cadastré section AB 125 : Un ensemble immobilier comprenant cour, un bâtiment aménagé en chambres d'hôtes/gîte, un local chaudière attenante, un garage, un atelier.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 80.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.
VISITE : MARDI 1er JUIN 2021 A 10H30.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON. 158239

ABONNEZ-VOUS 69 €/an

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (88^e année) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polygone Pla de l'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851.
Groupe Savy - 2.000 exemplaires (pour les abonnés en Côte-d'Or)

Service Annonces légales : annoncelogale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



Maître Jean-Eudes CORDELIER

Avocat Associé de la SELAS Légi Conseils Bourgogne
21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON tel : 03.80.28.05.53

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

À DIJON (21000), 8 rue Chanoine Vinceneux :

Dans le Bâtiment A d'un ensemble immobilier en copropriété situé 8-12 rue Chanoine Vinceneux et figurant au cadastre de ladite commune :

- Section BD n° 247 - 8b avenue Champollion - pour 4ca ;
- Section BD n° 248 - 8 rue Chanoine Vinceneux - pour 11a 11ca ;
- Section BD n° 249 - 12 rue Chanoine Vinceneux - pour 11a 83ca.

Lot 15 : UN Appartement d'une superficie de 18,91 m2 d'une pièce principale portant le numéro A0 15, exposé Ouest et comprenant : entrée, chambre avec kitchenette, salle d'eau avec WC et rangement.
Avec les 132/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 68/10.000èmes des parties communes spéciales du bâtiment A

**SUR UNE MISE À PRIX DE :
15.000,00 € (QUINZE MILLE €EUROS) OUTRE FRAIS**

VISITE LE LUNDI 31 MAI 2021 À 11 H (sur place) ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 16 juin 2021 À 11 Heures
À l'audience de vente du Juge de l'Exécution près le tribunal judiciaire de DIJON 13 boulevard Clémenceau, Salle A - 21000 DIJON.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au cabinet de Maître Jean-Eudes CORDELIER, Avocat Associé de la SELAS Légi Conseils Bourgogne, 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.28.05.53 ;
 - Au Cabinet de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLÉAUME JOUSSEMET, Avocats, 1 rue de la République - 69001 LYON - Tél. : 04.78.28.59.17 (réception des appels de 9h à 12h) ;
 - Au Greffe du Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de DIJON, où le cahier des conditions de vente est déposé sous le numéro 20/00080.
 - www.info-encheres.com ;
 - www.aventes.fr
- 158270

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Appels d'offres ouvert



SDIS

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX. Tél. : 03.80.11.26.00 - Fax : 03.80.11.26.99.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Maintenance préventive et corrective des extincteurs portatifs et mobiles, des Robinets d'Incendie Armés (RIA), des Colonnes Sèches (CS) et fournitures associées du département de la Côte-d'Or, de la région Bourgogne-Franche-Comté, de la ville de Longvic et du SDIS 21.

TYPE DE PROCEDURE : Appels d'offres ouvert.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 10 juin 2021 à 23h59.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : 2021E04.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 6 mai 2021.
158263



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521geomtremars).

2 - OBJET DU MARCHÉ ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Prestations de géomètre-expert relatives à l'aménagement foncier agricole et forestier de MARSANNAY-LE-BOIS : classement des parcelles, définition du nouveau parcellaire et du programme de travaux connexes.

3 - PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

5 - PROCEDURE : Appel d'offres ouvert.

6 - REFERENCE DE L'AVIS INTEGRAL TRANSMIS AU JOUE ET BOAMP : 21-61835

7 - CONDITIONS DE DELAI :

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : jeudi 10 juin 2021 à 17 h 00.

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>
158271



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521txfttx).

2 - OBJET DES ACCORDS-CADRES, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET ALLOTISSEMENT : Travaux relatifs au déploiement de réseaux publics de type FTTx (Fibre optique à la maison et au bureau).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire de la Côte-d'Or. Ils concernent la construction de près de 44 000 prises optiques et impliquent la réalisation de génie civil et le tirage de fibre optique dans le génie civil nouvellement créé ainsi que dans des infrastructures existantes, celles propriété d'Orange notamment.

Les accords-cadres sont des accords-cadres à bons de commande conclus sans maximum mais avec un minimum fixé en quantités à 7 000 prises pour une durée ferme de 4 ans.

— Lot 1 : Plaque géographique A (Est et Ouest) ;

— Lot 2 : Plaque géographique B (Nord et Centre)

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

4 - PROCEDURE : Appel d'offres ouvert.

5 - REFERENCE DE L'AVIS INTEGRAL TRANSMIS AU JOUE ET BOAMP : 21-61873

6 - CONDITIONS DE DELAI :

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 10 juin 2021 à 17 h 00.

7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>
158272

Procédures adaptées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORÊTS SEINE ET SUZON

Avis d'appel public à la concurrence

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, 4 bis Rue des écoles - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Adresse Internet : www.cc-forets-seine-suzon.fr - Téléphone : 03.80.42.99.00.

PROCEDURE DE PASSATION : MAPA en application de l'article 28 du Code de la Commande Publique.
OBJET DE LA CONSULTATION : fournitures de repas en liaison froide pour les services périscolaires et extrascolaires des sites de DAROIS, SAVIGNY LE SEC, MESSIGNY ET VANTOUX, DES PÔLES DES TASSELOTS ET DE L'IGNON.

TYPE DE MARCHÉ : Fournitures et Services.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Fourniture et livraison en liaison froide entre 55.000 et 60.000 repas en périscolaire et entre 3.000 et 4.000 repas les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (maximum 8 semaines de vacances scolaires) pour la durée du marché. Calendrier prévisionnel de l'exercice de ce marché : 24 mois. Date prévisionnelle de début des prestations : Jeudi 2 septembre 2021 Modalités de paiement : Mandat administratif. Délai de paiement : 30 jours. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français. Unité monétaire utilisée : L'Euro.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : L'ensemble des renseignements qui conditionne la participation est contenu dans le règlement de la consultation, dans l'acte d'engagement, le CCAP valant CCTP et dans les formulaires DC1, DC2.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés au règlement de consultation.

1/ Spécificité qualitative et équilibre des repas : 40 % ;

2/ Expériences, moyens, organisation : 30 % ;

3/ Prix : 30%.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 4 juin 2021 à 12h00.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

— le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : www.marches-securises.fr ;

— le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : www.cc-forets-seine-suzon.fr ;

— le dossier de consultation des entreprises peut également être envoyé sur demande écrite par mail à l'adresse suivante : c.mitaine@ccfss.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon, Mme Chrystelle MITAINE. Tél. : 03.80.42.98.94.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 7 mai 2021.
158280



COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS SEINE ET SUZON

Avis d'appel public à la concurrence

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS SEINE ET SUZON (CCFSS), 4 bis rue des écoles - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Tél. : 03.80.42.99.00 - Courriel : ccfss@ccfss.fr
Représentant du pouvoir adjudicateur : Catherine LOUIS - Présidente.

2. OBJET DU MARCHÉ : Marché de Maitrise d'oeuvre pour la construction d'une micro-crèche.

Démarrage prévisionnel des premiers travaux : 2021.

3. PROCEDURE DE PASSATION : Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Marché sur procédure adaptée selon articles 27, 28 et 71 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés Publics.

4. TYPE DE MARCHÉ : Marché de Maitrise d'Oeuvre.

5. LIEU D'EXECUTION : Commune de Messigny et Vantoux (21).

6. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION : Le DCE doit être téléchargé sur le site :

— <https://marches-securises.fr> ;

— www.cc-forets-seine-suzon.fr

7. a) DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS : Mardi 1er juin 2021 à 12h00.

b) REMISE DES PLIS : Les candidats intéressés sont autorisés à remettre un pli sous format papier à l'adresse mentionnée en 1 (mandataire) ou dématérialisée.

8. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération dans le règlement de consultation :

— Forfait de rémunération (40%) ;

— Délais d'exécution et délais de remise des documents pour le DCE prévue en phase ACT (20 %) ;

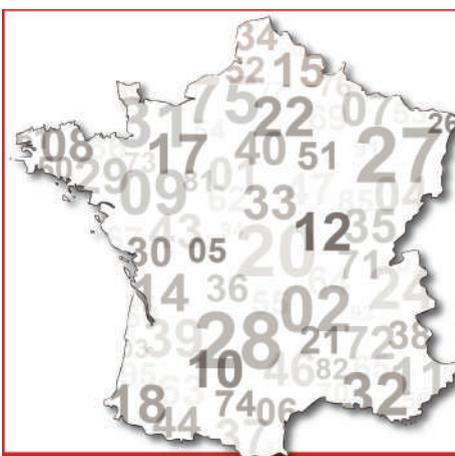
— La qualité architecturale et des équipements. (20 %) ;

— Expériences dans des construction similaires (20 %).

9. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS : Mme Bove ou Mme Mitaine 03.80.42.99.00 - ccfss@ccfss.fr

10. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 7 mai 2021.
158282

**BESOIN DE RENSEIGNEMENTS
POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
03.80.68.25.55**



**PENSEZ
À FAIRE PUBLIER
VOTRE ANNONCE
PARTOUT
EN FRANCE**

annoncelegale.jdp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Avis d'attribution



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Avis d'attribution

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.
2. OBJET DES MARCHES ET TITULAIRES : Entretien des chaussées et petits travaux d'investissement sur la voirie départementale.
La durée initiale des accords-cadres est fixée à 1 an à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits 3 fois sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans.
Lots - Entreprises - Adresse - Montant ; Estimation : 15.876.000 € TTC pour 4 ans - Date de signature
1 - COLAS NORD EST - 21600 LONGVIC - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation cadre estimatif : 793.800 € TTC ; Montant du détail estimatif : 611.622 € TTC - 22/03/2021 ;
2 - EUROVIA BOURGOGNE - 21600 LONGVIC - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation cadre estimatif : 793.800 € TTC ; Montant du détail estimatif : 652.209 € TTC - 22/03/2021 ;
3 - COLAS NORD EST - 21600 LONGVIC - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation cadre estimatif : 793.800 € TTC ; Montant du détail estimatif : 599.733 € TTC - 22/03/2021 ;
4 - ROGER MARTIN - 21850 SAINT-APOLLINAIRE - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation cadre estimatif : 793.800 € TTC ; Montant du détail estimatif : 661.801,14 € TTC - 22/03/2021 ;
5 - EUROVIA BOURGOGNE - 21600 LONGVIC - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation cadre estimatif : 793.800 € TTC ; Montant du détail estimatif : 646.623 € TTC - 22/03/2021.
Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration.
Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0421attribchaussées).
158194

UNE QUESTION À NOS SERVICES ?

ANNONCES LÉGALES

Angélique NIOT
Virginie DOTTI
Marie DEBRAY
Tél. 03.80.68.25.55

ABONNEMENTS

Tél. 03.80.68.23.66
abonnement.jdp@forumeco.com

PUBLICITE

Fabrice GUILBERT
Tél. 03.80.68.23.68 - 06.17.64.10.57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

RELATION CLIENT

relationclient.jdp@forumeco.com

RÉDACTION

Antonin TABARD - Tél. 03.80.68.23.67
Frédéric CHEVALIER - Tél. 03.80.68.25.58
Militine GUINET - Tél. 03.80.68.25.57
redaction.jdp@forumeco.com

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES

Par courrier :
2 B avenue de Marbotte - 21000 Dijon
Par fax : 03.80.68.25.56
Par e-mail : annoncellegale.jdp@forumeco.com

Côte d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

GROUPE ALLURE/ ALLURE E-SHOP

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé à QUETIGNY, en date du 2 avril 2021, enregistré le 7 avril 2021 au SIE DIJON 1, sous les références : dossier 2021 00032641 / référence 2104P01 2021 A 01561. La société GROUPE ALLURE, SARL au capital de 419.050 €, dont le siège est 60 G avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 500 006 903, société en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL MJ ASSOCIES, prise en la personne de Maître Véronique Thiebaut, es qualité de liquidateur judiciaire, A cédé à la société ALLURE E-SHOP, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège est 60 avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 832 691 125, Moyennant le prix de 10.000 €, son fonds de commerce de Prestations ou services administratifs financiers techniques commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, prise de participations dans toutes sociétés, formation et conseil, exploité 60 G avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE. Entrée en jouissance au 12 février 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats SARL CANNET MIGNOT, LEGASPHÈRE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. 158273



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

AIDA/JOHANNA

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé à QUETIGNY, en date du 2 avril 2021, enregistré le 7 avril 2021 au SIE DIJON 1 sous les références : dossier 2021 00032686 / référence 2104P01 2021 A 01557. La société AIDA, SARL au capital de 7.622,45 €, dont le siège est 55 rue Jeannin - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 415 150 655, société en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL MJ ASSOCIES, prise en la personne de Maître Véronique Thiebaut, es qualité de liquidateur judiciaire, A cédé à la société JOHANNA, SARL au capital de 7.500 €, dont le siège est 28 boulevard de l'Université - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 450 674 668, Moyennant le prix de 3000 euros, son fonds de commerce de coiffure mixte en salon, soins de beauté, vente de produits et articles liés à l'activité, pose de prothèse ongulaire, exploité 55 rue Jeannin - 21000 DIJON. Entrée en jouissance au 12 février 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats SARL CANNET MIGNOT, LEGASPHÈRE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. 158275



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

JOHANNA II/JOHANNA

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé à QUETIGNY, en date du 2 avril 2021, enregistré le 7 avril 2021 au SIE DIJON 1 sous les références : dossier 2021 00032684 / référence 2104P01 2021 A 01566. La société JOHANNA II, SARL au capital de 8.000 €, dont le siège est 78 T avenue du Drapeau - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 494 796 741, société en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL MJ ASSOCIES, prise en la personne de Maître Véronique Thiebaut, es qualité de liquidateur judiciaire, A cédé à la société JOHANNA, SARL au capital de 7.500 €, dont le siège est 28 boulevard de l'Université - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 450 674 668, Moyennant le prix de 5.000 €, son fonds de commerce de coiffure mixte en salon, soins de beauté, vente de produits et articles liés à l'activité, pose de prothèse ongulaire, exploité 78 T avenue du Drapeau - 21000 DIJON. Entrée en jouissance au 12 février 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats SARL CANNET MIGNOT, LEGASPHÈRE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. 158274



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SARL HOTEL DE LA POSTE

Avis de cession

Acte SSP 23/04/2021 à DIJON, enregistré le 03/05/2021 au SIE DIJON 1, dossier 2021 00041399, référence 2104P01 2021 A 01974.
La société SARL HOTEL DE LA POSTE, SARL au capital de 152.000 €, dont le siège est à SAINT SEINE L'ABBAYE (21440), 17 Rue Carnot, 340 568 625 RCS DIJON.
A vendu à : La société RELAIS DE LA SOURCE, SAS au capital de 50.000 €, dont le siège social est SAINT SEINE L'ABBAYE (21440), 17 Rue Carnot, 893 971 721 RCS DIJON.
Le fonds de commerce d'hôtel restaurant sis et exploité à SAINT SEINE L'ABBAYE (21440), 17 rue Carnot, pour lequel la Société SARL HOTEL DE LA POSTE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 340 568 625 RCS DIJON et sous le numéro SIRET 340 568 625 00016.
Entrée en jouissance : 23/04/2021.
Prix principal : Vingt mille (20.000) €, s'appliquant :
— éléments incorporels : 12.800 € ;
— éléments corporels : 7.200 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales chez Maître Boris MUGNERET, Notaire associé de la SCP Boris MUGNERET, Thierry LAUREAU, Mathieu PERON, Ornella BERTHAUT et Jean-Henri NENERT, sis à DIJON (21000) 23 rue Jacques Cellérier. GTC DIJON. 158236 Pour avis.

GERANCE

FIN DE GERANCE

RELAIS CHENOVE EST

Suivant acte SSP du 13/02/2017 et 06/04/2017, la Société TOTAL MARKETING France S.A.S au capital de 390 553 839.00 € dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée déterminée à compter du 04/05/2017 au 31/05/2020, au bénéfice de la SAS SO'GERNORD au capital de 10 000 € dont le siège social est à BRON (69500) 6/8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 803 782 101, un fonds de commerce de station-service et activités annexes, sis à 169 AVENUE ROLAND CARRAZ - 21300 CHENOVE dénommé Relais CHENOVE EST.

Suivant acte SSP du 05/03/2020, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839.00 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a prorogé le contrat de location-gérance, du 01/06/2020 au 31/12/2020.

Suivant acte SSP du 14/12/2020, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839.00 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a de nouveau prorogé le contrat de location-gérance, du 01/01/2021 au 30/04/2021.

Ce contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SAS SO'GERNORD a pris fin le 30/04/2021. 158187

CONSTITUTION

DE SOCIETE



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

VÉNUS

Avis de constitution

DE NOMINATION : VÉNUS.
FORME : SC. CAPITAL : 5.500 €. SIEGE SOCIAL : CHASSAGNE MONTRACHET (21), 9 place des Noyers. OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous immeubles bâtis ou non bâtis que la société pourrait acquérir ou recevoir en apport, la mise en valeur par tous moyens, des biens immeubles ; la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers ; la gestion des actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux qu'elle pourrait acquérir ou qui pourraient lui être apportés ; la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés ; et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société. DUREE : 99 ans. APPORTS : 5.500 €. GERANCE : Hubert LESTIMÉ, CHASSAGNE MONTRACHET (21), 3 rue Notre Dame - Caroline LESTIMÉ, CHASSAGNE MONTRACHET (21), 3 rue Notre Dame. CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de la gérance. R.C.S. : DIJON.

La gérance, 158155 ayant pouvoir à cet effet.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

HAPTOMAI ARCHITECTES

Avis de constitution

Par ASSP en date du 28/04/2021, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HAPTOMAI ARCHITECTES.

FORME : Société par actions simplifiée.

Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne Franche-Comté sous le numéro régional 102S00126 et sous le numéro national S22498.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € répartis en 1.000 actions de 1 € de valeur nominale unitaire.

SIEGE SOCIAL : 4 rue de l'Ilot - 21700 FUSSEY.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET SOCIAL : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace (notamment architecture écologique, habitat collectif et individuel, programmes viticoles et vinicoles...). A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

PRESIDENT : Mme Elvire LEYLAVERGNE, demeurant au 4 rue de l'Ilot - 21700 FUSSEY, inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes de Bourgogne Franche-Comté sous le n° régional 10200127 et sous le n° national 088768.

DIRECTEUR GENERAL : M. Mickaël DOS SANTOS, demeurant au 5 rue Pierre Boisson - 21000 DIJON, inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes de Bourgogne Franche-Comté sous le n° régional 10200128 et sous le n° national 088769.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158125 Pour avis.

T.F.P. BEAUNE

Par acte SSP du 29/04/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : T.F.P. BEAUNE.

OBJET SOCIAL : Tous travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, dont les travaux d'isolation (extérieure, des combles, des surfaces de plancher...), de rénovation de façade, de nettoyage des toitures, de peinture des tuiles, de système de chauffage, de pose de menuiseries extérieures, de pose de système ventilation et de climatisation, le tout exercé en sous-traitance.

SIEGE SOCIAL : 99 route de Dijon, 2 route de Savigny - 21200 BEAUNE. CAPITAL : 6.000 €.

DUREE : 99 ans.

PRESIDENT : M. BONNARD Pierre, demeurant 10 route de Montceau - 21360 LUSIGNY SUR OUCHE.

DIRECTEURS GENERAUX : M. DEBOT John, demeurant 23 rue de Tigny - 71150 CHAUDENAY et M. Samuel KELLER, demeurant 21 route de Manoir à 21700 CORGOLOIN.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

CLAUSE D'AGREMENT : Cession libre entre associés, et soumise à agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. 158244

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

MANON DH HOLDING

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 04 mai 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MANON DH HOLDING.

SIEGE SOCIAL : 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres.

CAPITAL SOCIAL : 210.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 210.000 €.

GERANCE : Monsieur Christophe DE HAESE et Madame Lise SCHLEUNIGER, son épouse,

demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard.

CLAUSE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158252 Pour avis : B.MUGNERET.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

BAPTISTE DH HOLDING

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 04 mai 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BAPTISTE DH HOLDING.

SIEGE SOCIAL : 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres.

CAPITAL SOCIAL : 210.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 210.000 €.

GERANCE : Monsieur Christophe DE HAESE et Madame Lise SCHLEUNIGER, son épouse, demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard.

CLAUSE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158253 Pour avis : B.MUGNERET.

TERRE DE TUI-NA

Aux termes d'un ASSP en date du 01/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TERRE DE TUI-NA.

OBJET SOCIAL : Massage et soins du corps.

SIEGE SOCIAL : 31 rue Montmartre - 21000 DIJON.

CAPITAL : 50.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRESIDENT : Monsieur LAURENT Gonzague, demeurant 31 rue de Montmartre - 21000 DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSE D'AGREMENT : La session des actions est soumise à agrément de la collectivité des associés.

158162 Le président.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

LES VIGNES DE JEANNE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 avril 2021, à MARSANNAY LA COTE. DENOMINATION : LES VIGNES DE JEANNE. FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle. OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage soit par voie de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou propriétaires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de vignobles, production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente conformément aux usages viticoles, du vin produit sur l'exploitation mais également, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages viticoles, des produits de cette exploitation ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 10.000 € divisé en 1.000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. SIEGE SOCIAL : 150 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : PRESIDENT : SAS Groupe JDA INVEST SAS, 150 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 883 968 703, dont le président est Monsieur Thierry DEGORCE. DIRECTEUR GENERAL : Madame Nathalie VOISIN, 8 chemin des Sablières - 01700 NEYRON. 158256 Pour avis.

CHRYSALIS

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la Société CHRYSALIS. EURL au capital de 10.000 €. DUREE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 8 route de Murger - 21170 TROUHANS. OBJET SOCIAL : l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières ; la réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; la réalisation de tous travaux d'études, de toutes prestations d'ingénierie, de conseil et d'assistance. Le gérant est Monsieur Gilles BROCHET, demeurant 8 route de Murger - 21170 TROUHANS. 158258 Pour avis : Le gérant.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

VIN ET PASSION

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 avril 2021, à MARSANNAY LA COTE. DENOMINATION : VIN ET PASSION. FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle. OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : Le négoce et le stockage en vins et spiritueux ; Achat de raisin sous toutes formes ; Le commerce de produits du terroir et d'arts de la table ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 5.000 € divisé en 500 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. SIEGE SOCIAL : 150 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. Admission aux Assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : PRESIDENT : SAS Groupe JDA INVEST SAS, 150 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 883 968 703, dont le président est Monsieur Thierry DEGORCE. DIRECTEUR GENERAL : Madame Nathalie VOISIN, 8 chemin des Sablières - 01700 NEYRON. 158255 Pour avis.

SCI GERARD PINTENO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUETIGNY (21) du 03/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : Société civile immobilière ; DENOMINATION SOCIALE : SCI GERARD PINTENO ; SIEGE SOCIAL : 3 Impasse de Montbouchard - 21800 QUETIGNY ; OBJET SOCIAL : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement ; la construction de tous biens immobiliers ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; CAPITAL SOCIAL : 2 000 € représentant des apports en numéraire ; CESSIONS DE PARTS : Soumises à agrément de la majorité des 2/3 des parts sociales ; GERANT : M. Laurent PINTENO, dmt à CRIMOLOIS (21800), 15 Route Nationale ; Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON. 158207 La gérance.



A. NICOLARDOT
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

K-STOCKAGE

Avis de constitution

Par acte de Me NICOLARDOT, Notaire, le 15 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière :

FORME : société civile.

DENOMINATION : K-STOCKAGE.

OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

SIEGE : 2 A rue des Lavières - 21370 PRENOIS.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 250.000,00 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 2000,00 €.

APPORTS IMMOBILIERS : dans un ensemble immobilier situé à AVALLON (Yonne) 89200, 12 rue John Kennedy, cadastré section AR no 339 pour 10a 42ca : le VOLUME numéro CINQ (5). Evaluation : 248.000,00 €.

GERANT : M. Régis CHARPENTIER, demeurant à PRENOIS, 2 A rue des Lavières.

CESSION DE PARTS : soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire quelle que soit la qualité du cessionnaire.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis : Me NICOLARDOT. 158279

PHILINES

Avis de constitution

Il a été constitué une société par actions simplifiée :

DENOMINATION : PHILINES.

SIEGE : 4 rue du Centre ?21130 FLAMMERANS. OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France : Agent commercial, activité d'intermédiaire de commerce et, de représentation commerciale ainsi que le négoce de tous services et biens, objets, articles, produits, matériaux à destination des particuliers, des entreprises ou tout autre organisme, association. Achat revente de tous produits et notamment de produits d'entretien, de bien-être (aromathérapie, huiles essentielles etc ...) de cosmétiques, d'hygiène, de parfumerie, de vêtements, de sous-vêtements, de cadeaux etc ... Distribution de services de télécommunications, et d'internet, distribution de Systèmes de Détection Vol/Incendie, Intermédiation, mise en relation de fournisseurs et de clients particuliers et entreprises. Animation et formation commerciale. Toutes prestations de services visant la constitution, le développement, l'animation, la formation, et l'encadrement d'une équipe de force de vente et de conseillers. Organisations d'évènements et prestations de services dans cette activité afin de promouvoir des produits et services liés à l'activité de négoce. Tous travaux en infographie (publicité, plaquettes, brochures, sites internet, retouches...) et toute activité de création graphique et de production vidéo et 3D. Toutes activités de communication, activité de conseil en communication et marketing. La création, ou l'acquisition, et l'exploitation de tout autre fond ou établissement de même nature plus généralement, toutes activités connexes et futures. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €.

PRESIDENT : Monsieur Philippe, Christian MATHIEU, demeurant 4 rue du Centre - 21130 FLAMMERANS. Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées. La cession d'action est soumise à l'agrément. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. 158189

CHATEAU DE BURGT

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 mai 2021, à THOISY LABERCHERE. DENOMINATION : CHATEAU DE BURGT. FORME : Société civile immobilière. OBJET : Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'activité patrimonial civil. DUREE DE LA SOCIETE : 99 année(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 3.000 €, constitués d'apport en numéraire. CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Les parts sociales ne sont cessibles qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. SIEGE SOCIAL : Place des Anciens Combattants, lieu dit Le Village - 21210 THOISY LA BERCHERE. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. GERANT : Monsieur Hermanus VAN DER BURGT, demeurant Kerkdijk 8 - 5511 KZ KNEGSEL (Pays-Bas). GERANT : Madame Kirsti PORTEGIJS, demeurant Kerkdijk 8 - 5511 KZ KNEGSEL (Pays-Bas). 158254 Pour avis : La gérance.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

DMW

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 05/05/2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DMW.

SIEGE SOCIAL : 10 rue Jean Giono - DIJON.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.500 €.

GERANCE : M. Benoit WILLOT, demeurant à DIJON, 20 rue Félix Ziem ; M. Sébastien MERCURE, demeurant à DIJON, 35 rue Vannerie ; Mme Valérie DAUCHY, demeurant à DIJON, 20 rue Félix Ziem.

CLAUSE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158269 Pour avis : B.MUGNERET.



GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PRIEURE

Avis de constitution, suivant acte reçu par Me Jean NOURISSAT le 30 décembre 1975, et suivant décisions des associés réunis en AGE le 16/08/2020 et ressortant d'un acte unanime en date du 29/04/2021, il a été décidé de procéder à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PRIEURE, dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PRIEURE - SIEGE : 1 bis Grande Rue 21440 TROUHOUT - DUREE : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS - OBJET : propriété, jouissance et administration, par datation à bail uniquement, de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole, - CAPITAL SOCIAL : 57.625,73 € - apport en numéraire : 61 € - apport en nature (parcelles de terres) : 57.564,73 € - GERANCE : M. Clément MARSHALL, dt 18 rue Gambetta 93100 MONTREUIL. - AGREMENT : agrément pour toutes cessions autre qu'au profit d'un autre associé ou du descendant du cédant - Immatriculation au R.C.S. de DIJON. 158276 Pour avis et mention.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

ELOISE DH HOLDING

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 04 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ELOISE DH HOLDING.

SIEGE SOCIAL : 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres.

CAPITAL SOCIAL : 210.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 210.000 €.

GERANCE : Monsieur Christophe DE HAESE et Madame Lise SCHLEUNIGER, son épouse, demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 15 avenue du Recteur Marcel Bouchard.

CLAUSE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158251 Pour avis : B.MUGNERET.

PM ALTITUDE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VOSNE ROMANEE, le 6/04/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PM ALTITUDE.

SIEGE SOCIAL : 21 rue de la Grand Velle - VOSNE ROMANEE (21700).

OBJET : La construction, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement (y compris par la jouissance consentie à titre gratuit aux associés) de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres et le cautionnement hypothécaire en garantie des engagements des associés.

DUREE : 99 ans. CAPITAL : 10.000 €.

GERANCE : Marit PERROT-MINNOT et Christophe PERROT-MINNOT, demeurant 21 rue de la Grand Velle - VOSNE ROMANEE (21700).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des héritiers en ligne directe. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus de la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

157795 Pour avis : La gérance.

Celestia

Avis de constitution

FORME : SASU.

DENOMINATION : Celestia.

SIEGE : 25 rue de La Louvière - 21110 AISERREY.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Bureau d'études, ingénierie, maîtrise d'oeuvre en matière de réseaux de télécommunication. Toutes prestations de services dans le domaine de la télécommunication.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRESIDENT : M. Cyril MOINE, demeurant 25 rue de La Louvière - 21110 AISERREY.

158011

DARA MUNY

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 11 avril 2021, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet la gestion d'un patrimoine en bon père de famille et à cet effet notamment l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, la mise à disposition gratuite des biens de la société aux profit des associés, et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine ;

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : DARA MUNY.0

Le siège social est fixé à : BEAUNE (21200), 110 route de Dijon.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : cent Euros (100,00 €).

Les apports sont Monsieur Paul TAN apport en numéraire de 50 €, Monsieur et Madame Robert TAN apport en numéraire de 50 €.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Paul TAN demeurant à BEAUNE (21200), 15 rue Elise Delaroche.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158283 Pour avis : Le gérant.

"YMDJ Location"

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Marc BARTHEN, Notaire à DOLE, le 30 avril 2021, de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont énoncées :

DENOMINATION : "YMDJ Location".

SIEGE : DIJON (21000), 38 rue Charrue.

DUREE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, la propriété et l'exploitation par bail, location, location en meublé ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

COGERANTS :
— Monsieur Jason GUYOT, demeurant à DIJON (21), 19 rue Bossuet ;

— Madame Elsiabeth GRIFFON, demeurant à DOLE (39), 16 rue Herbert Marcuse.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts doit être soumise à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21000).

Pour avis et mention, 158197 Me Marc BARTHEN, Notaire.

SCI DU CHAMP PUSY

Suivant acte sous seing privé en date du 29 avril 2021, il a été constitué une société civile de droit commun, ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DU CHAMP PUSY.

OBJET (résumé) : La société a pour objet : La propriété, la gestion et l'administration pour son compte ; La mise en valeur de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et l'aliénation occasionnelle des biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement.

SIEGE SOCIAL : CHENOVE (21300), 44 rue de Longvic.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANT : Monsieur Roland de LA BROSSIE, demeurant à DIJON (21000), 6 rue Viollet Le Duc.

TRANSMISSIONS DE PARTS : soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. 158212

AR2 AMENAGEMENT & RENOVATION

DENOMINATION : AR2 AMENAGEMENT & RENOVATION.

FORME : SAS.

SIEGE : 8 impasse Reggio - 21000 DIJON.

OBJET : Travaux de rénovation, de dépannage et installation électrique et plomberie, démolition, menuiserie intérieure et extérieure, installation de panneau solaire et de pompe à chaleur.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

PRESIDENT : Jamal BOURABIA, 7 rue Charles Dumont - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

CESSION ACTION : la cession est libre sans agrément.

CONDITION DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix.

CONDITIONS ACCES ASSEMBLEE : se font par lettre simple ou recommandé posté 15 jours avant la date prévue pour la réunion.

158278

SCM ZOOM OPHTALMOLOGIE

Avis de constitution

Selon acte SSP du 30/04/2021, il a été constitué une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCM ZOOM OPHTALMOLOGIE.

SIEGE SOCIAL : 1 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, mobilier, personne, etc...), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 € (apports en numéraire).

GERANCE : Charlotte PALLOT, demeurant 86 rue de Talant - 21000 DIJON, et Arnaud BONNABEL, demeurant 7bis rue Marcel Paupion - 21000 DIJON.

CESSIONS DE PARTS : Les parts ne peuvent être cédées à toute personne, associée ou non, qu'avec l'autorisation préalable des associés représentant plus de la moitié des parts composant le capital (unanimité si la société ne compte que 2 associés), étant précisé que les parts du cédant sont prises en compte.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158233

CEDALOME

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 30 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : CEDALOME.

SIEGE SOCIAL : 18 rue Etienne Martellange - 21121 FONTAINE LES DIJON.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ou locataire.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €.

CAPITAL : Mille (1.000) Euros divisé en mille (1.000) parts sociales de un (1) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

GERANCE : Madame Cécile TROISGROS née le 1ier février 1985 à DIJON (21) et demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 18 rue Etienne Martellange, a été nommé statutairement en qualité de gérante pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. 158193

Pour avis et mention.

SIMON TP

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SIMON TP.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

SIEGE SOCIAL : 16 chemin de la Borde - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.

OBJET : Travaux de terrassement courant et préparatoires, aménagement extérieur, VRD, piscines, chemins d'accès et assainissement individuel.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 10.000 €.

PRESIDENCE : SIMON Jean-Christophe, demeurant 16 chemin de la Bordes - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. 158138

Pour avis.

MODIFICATION

DE STATUTS

EARL ARBELOT

Société civile

au capital de 7.500 Euros

Siège social :
1 rue Saint Bernard
21570 RIEL LES EAUX
822 824 165 R.C.S. Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} avril 2021, la collectivité des associés a :

— Autorisé Monsieur Philippe ARBELOT et Madame Maryse ARBELOT à démissionner de leurs fonctions de gérants ;

— Nommé Monsieur Brice ARBELOT, demeurant 1 rue du 11 Novembre - 10300 SAINTE SABINE, gérant de la société pour une durée illimitée

157801 Pour avis : La gérance.

LES CHARPENTIERIS DE L'OUCHÉ

SASU au capital de 80.300 €

Siège :
Zone Artisanale des genevois
21410 ANCEY
349 365 783 R.C.S. DIJON

Le 1/04/2021 : M. Rémi LIGNIER (1 chemin des crailles - 21380 SAVIGNY LE SEC) nommé directeur général. 158090

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable

Siège social :
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON

R.C.S. de Dijon : 542 820 352

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 8 302 412 parts sociales soit l'équivalent de 161 897 034 euros de capital sur un total de 670 577 251,50 euros de capital, soit un quorum de 24,07 %. Le quorum de 20% étant dépassé, l'Assemblée Générale Ordinaire pouvait valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Ordinaire a :

— Renouvelé le mandat d'administrateur de M. Marc BILLOTTE, domicilié 3 impasse Sainte Barbe - 21500 SAINT REMY, pour 6 ans ;

— Renouvelé le mandat d'administrateur de M. Dominique FROUX, domiciliée 90 route des vallées - 45110 SIGLOY, pour 6 ans ;

— Renouvelé le mandat d'administrateur de M. Franck PERRAUD, domicilié 43 rue Louis Guerin - 69100 VILLEURBANNE, pour 6 ans.

158137 Le Conseil d'Administration.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SLOW LIFE

Dénomination : SLOW LIFE

Forme : SARL

Capital social : 1000 Euros

Siège social :
66 Rue du Bourg - 21000 DIJON
890581275 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions en date du 23 mars 2021, l'associée unique a pris acte de la nomination, en qualité de cogérants, à compter du 23 mars 2021, de Monsieur Nicolas LORAND, demeurant 8 rue d'Auxonne - 21000 DIJON, et de Madame Maude BANIEL, demeurant 8 rue d'Auxonne - 21000 DIJON. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 158205



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ADP COURTAGÉ PLUS

DENOMINATION : ADP COURTAGÉ PLUS. FORME : SAS. CAPITAL SOCIAL : 1.031.372 €. SIEGE SOCIAL :

20 rue Jean François Champollion - 21200 BEAUNE. 514 072 057 R.C.S. DIJON. Suivant décisions en date du 1er avril 2021, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 11 avenue du 8 septembre 1944 - 21200 BEAUNE. Modification de l'article 4 des statuts. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 158214

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GILLES FRANCIS ANDRE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GILLES FRANCIS ANDRE, GFA au capital de 247.333,28 €, Siège social 28 rue de l'Eglise - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, 401 237 763 R.C.S. DIJON. Suivant AGE du 11/04/2007, il a été décidé de transférer le siège social du 28 rue de l'Eglise - 21360 BLIGNY SUR OUCHE au 34 rue d'Ardomprez - 59242 TEMPLEUVE, à compter du 01/05/2007. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de R.C.S. de LILLE METROPOLE. 158248

FONTAINE ROUSSEL & ASSOCIES

Notaires associés à LILLE (Nord)
42 rue Basse

BLANCHE 1 JMAJE

SCI au capital de 1.000 Euros

Siège :
17 rue Prairial - 21300 CHENÔVE
R.C.S. Dijon - N° SIREN 880 135 918

Aux termes d'actes reçus par Me David GAUTIER, Notaire à LILLE, le 26 mars 2021, le capital a été augmenté de 37.000 € par voie d'apport en nature et de 70 € par voie d'apport en numéraire. ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 1.000 € - NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 38.070 €. Les statuts sont modifiés en conséquence. 158160

Pour avis.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CABINET VETERINAIRE MEDICOCHIRURGICAL DU CAP VERT

DENOMINATION : CABINET VETERINAIRE MEDICOCHIRURGICAL DU CAP VERT. FORME : SELARL. CAPITAL SOCIAL : 175.370 €. SIEGE SOCIAL :

10 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. 814 782 025 R.C.S. DIJON. Aux termes des décisions de l'associé unique, Monsieur Gilles NICOLLE, demeurant 10 rue des Fontaines - 21540 ECHANNAY, a été nommé à compter du même jour, en qualité de cogérant de la société. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. 158242

158242

700 Miles

SARL au capital de 2.000 Euros

Siège social :
12 rue du Paquier - 21600 LONGVIC
817 727 605 R.C.S. Dijon

L'AGE du 31/03/2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3.000 € en numéraire, le portant ainsi à 5.000 €. Les articles 6, 7 et 8 ont été modifiés en conséquence. Et a nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée indéterminée à compter du 31/03/2021 : Sébastien RAVIOT, demeurant 7a avenue Albert Camus - 21000 DIJON, Marc GIRARD, demeurant 32 bis chemin de la poste - 54840 BOIS DE HAYE, Thierry CHKONDALI, demeurant 2 bis route de Toul - 54840 BOIS DE HAYE, et Romain RENARD, demeurant 5 rue des Boucheries - 89000 AUXERRE. 158246

Pour avis : La gérance.

GROUPE 3S

SAS capital 20.000 Euros

Siège :
1 rue des Echoppes
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 810 031 542

Selon AGE du 15/12/2020, SHIREL ASSOCIES est nommée directeur général de la Société à compter du 15/12/2020 en remplacement de Emmanuel DE SOUSA.

ANCIENNE MENTION : Emmanuel de SOUSA, 9 boulevard des Clomiers - 21000 DIJON.

NOUVELLE MENTION : SHIREL ASSOCIES (R.C.S. DIJON 892 315 581), 9 boulevard des Clomiers - 21000 DIJON. 158261

158261

SARL "ORPAIR"

Avis de modifications

Aux termes d'un acte reçu par Maître THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON, les associés de la société dénommée SARL "ORPAIR", société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à DIJON (21000), 41 rue Jean-Jacques Rousseau, identifiée au SIREN sous le numéro 384 323 374 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, ont décidé du changement de gérant à compter du 30 mars 2021.

Monsieur Jérôme LIEGEON, demeurant à CHEMILLE

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI LA NAZAIRIENNE

SCI au capital de 10.000 Euros
Siège social :
1 rue du Pré Potet - 21121 AHUY
809 173 750 R.C.S. Dijon

ASSP 01/03/2021 : Démission de Marie-Reine LEAUTE de ses fonctions de co-gérante à compter du 01/03/2021. R.C.S. DIJON.
158198 Pour avis.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

BCP HOLDING

Dénomination : BCP HOLDING.
Forme : SARL. Capital social : 5.000 €. Siège social : 20 rue Jean François Champollion - 21200 BEAUNE. 514 003 144 R.C.S. de DIJON. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 11 avenue du 8 septembre 1944 - 21200 BEAUNE. Modification de l'article 5 des statuts. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
158234



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI DU ROI SOLEIL

SCI au capital de 500.000 Euros
Siège social :
17 rue Carnot
21440 SAINT SEINE L'ABBAYE
499 831 972 R.C.S. Dijon

ASSP 23/04/2021 : démission de Michel BONY-LECCIA et Martine JACQUAND dans leurs fonctions de cogérants et nomination de Ahlame BUISARD, 50 rue Paul Delouvrier - 21000 DIJON, en qualité de gérante de la société, sans limitation de durée, à compter du 23/04/2021. R.C.S. DIJON.
158217 Pour avis.

CAR INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
16 bis route de Saint-Jean-de-Losne
21170 TROUHANS
820 778 348 R.C.S. Dijon

Par décisions du 30/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 16 bis route de Saint-Jean-de-Losne - 21170 TROUHANS au 16 rue de l'Eglise - 21910 NOIRON SOUS GEVREY à compter de cette date. L'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158201



Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

GTV TRANSPORTS SN

SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social :
22 rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
897 503 660 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique du 30 avril 2021, le capital social a été augmenté de 198.000 € pour être porté de 2.000 à 200.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
158188

H.G. SYSTEMES

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
21 rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
438 844 102 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'assemblée générale du 27 novembre 2020 :

— L'objet social a été étendu aux activités suivantes : en matière de construction de bâtiments et génie civil, assistance à la maîtrise d'ouvrage, direction partielle et totale de travaux, ordonnancement, pilotage et coordination de travaux, assistance aux opérations de réception.

— Monsieur Gaston HUGUENIN demeurant à CHENOVE (21300) - 21 rue des Frères Montgolfier a été nommé gérant.
158202



KUSTOM

L'AG du 16/04/21 de la société par actions simplifiée KUSTOM au capital de 4.000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 13 impasse de Regio, 893 721 266 R.C.S. DIJON, a pris acte de la désignation par le président de M. Régis BOUCHESECHE, demeurant à FLAGEY LES AUXONNE (21130), 10 rue du Château d'Eau, aux fonctions de directeur général à compter du même jour.
158235 Pour avis.

LE CHENE SCI

au capital de 1.500 Euros
SIEGE SOCIAL :
49 route de Beaune - 21220 GEVREY CHAMBERTIN
529 821 886 R.C.S. Dijon

Par AGE du 27/04/2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 298.500 € pour être porté de 1.500 € à 300.000 €, par compensation avec une créance liquide et exigible, par création de 29.850 parts sociales nouvelles de 10 €. L'article 7 des statuts a été modifié.
— NOUVELLE MENTION : capital social 300.000 € divisé en 30.000 parts sociales de 10 €. Dépôt légal R.C.S. DIJON.
158075 Pour avis, le gérant.

A.J.L.P 17

A.J.L.P 17, SCI au capital de 1.500 €, siège social : 49 route de Beaune - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 838 740 017 R.C.S. DIJON. Par AGE du 27/04/2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 198.000 €, pour être porté de 1.500 € à 199.500 €, par augmentation de la valeur nominale. L'article 7 des statuts a été modifié. NOUVELLE MENTION : Capital social 199.500 € divisé en 1.500 parts sociales de 133 €. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158076 Pour avis : Le représentant légal.

CREALIM SOLUTIONS SAVEUR

SAS au capital de 240.000 Euros
Siège social :
2 rue Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
530 061 068 R.C.S. Dijon

Le 29/04/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Benoît Huvet de ses fonctions de directeur général.
Mention au RCS de DIJON.
158264

CONSEIL ET FORMATION DONT'ACTE

S.A.S. au capital de 7.700 Euros
Siège social :
1, Square des Erables
91370 VERRIERES LE BUISSON
424 329 456 R.C.S. Evry

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2021 a décidé de transférer, à compter du 1er mai 2021, le siège social au 5 rue de Bois à PULIGNY MONTRACHET (21190). L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

PRESIDENTE : ARNOUX Isabelle, demeurant 5 rue de Bois à PULIGNY MONTRACHET (21190).

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Mention sera faite aux R.C.S. d'EVRY et de DIJON.
158265

10 RUE COQUILLIERE

10 RUE COQUILLIERE, SCI au capital de 1.000 €, Rue de Lavaux - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 798 822 599 R.C.S. DIJON : AGE 30/04/2021, transfert de siège au 26 rue Noisot - 21220 FIXIN, à compter du 15/12/2020, et modification des statuts.
158144

DISSOLUTION

DE SOCIETE



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

S.C.I "LE DIPLOMATE"

Société civile Immobilière au capital de 1 524,49 €
SIEGE SOCIAL :
15 place Grangier - 21000 DIJON
RCS DIJON 352 633 226

Par AGE du 28/01/21, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/01/21 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur la SARL PROMOFI, 15 Place Grangier 21000 DIJON, RCS DIJON 015 752 421 avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
157755 Pour avis.

ANNONCES LEGALES :

Angélique NIOT

Virginie DOTI

Marie DEBRAY

Tél. 03 80 68 25 55

ENTREPRISE BURET PEINTURE

ENTREPRISE BURET PEINTURE, SAS en liquidation, 7.622,45 €, 1 impasse de la Sucharde - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 388 916 561 R.C.S. DIJON - AGE du 20/04/2021 : dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 31/03/2021, liquidateur : M. Daniel BURET (1 impasse de la Sucharde - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR) ; siège de liquidation au siège social.
157911

AVIS DIVERS



SCP Ludovic BAUT Eloi SALICHON-COLLOT
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

MME JEANNE METALLER

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires - Article 1378-1 du Code de procédure civile

Madame Jeanne METALLER, en son vivant retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Raymond Maurice BACHALA, demeurant à DIJON (21000 Côte-d'Or), 3 rue Jean-Joseph Debillemont, née à ROANNE (42300 Loire), le 8 décembre 1923, décédée à NEUILLY CRIMOLOIS (21800 Côte-d'Or), le 4 janvier 2021.

A institué par testament olographe en date à DIJON du 11 décembre 2008, quatre légataires universels.

Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître Ludovic BAUT, notaire à DIJON (21000), le 30 avril 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : SCP BAUT SALICHON-COLLOT, 52 Bd Carnot - 21000 DIJON.

Pour avis :
Me Ludovic BAUT.

CLOTURE

DE LIQUIDATION



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

110 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
7 rue Professeur Georges Chabot
21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 849 062 112

Par AGE du 01/05/21, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

— Approuvé les comptes de liquidation ;

— Donné quitus au liquidateur M. Stéphane COMBE, demeurant 30 rue des Felizots - 21121 FONTAINE LES DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ;

— Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
157955 Pour avis.



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

S.C.I "LE DIPLOMATE"

Société civile Immobilière au capital de 1 524,49 €
SIEGE SOCIAL :
15 place Grangier
21000 DIJON
RCS DIJON 352 633 226

Par AGE du 30/01/21, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

— Approuvé les comptes de liquidation ;

— Donné quitus au Liquidateur la SARL PROMOFI, 15 Place Grangier 21000 DIJON, RCS DIJON 015 752 421 et déchargé ce dernier de son mandat ;

— Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
157756 Pour avis.

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE CORGOLOIN

Adaptation d'un périmètre de droit de préemption urbain

Par délibération en date du 21 avril 2021, le Conseil Municipal de Corgoloin a décidé d'adapter le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies au plan local d'urbanisme.

La délibération du conseil municipal ainsi que le plan délimitant le périmètre du D.P.U peuvent être consultés à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.
158210

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis de prolongation d'enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société SEPALUMIC INDUSTRIES, dont le siège social est situé Rue Marie Curie à GENLIS (21110)

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 201 du 26 février 2021, l'enquête publique relative au projet d'agrandissement du site de la société SEPALUMIC INDUSTRIES, est prolongée jusqu'au vendredi 21 mai 2021 à 17h30.

Durant la période de prolongation les modalités d'organisation de l'enquête prévues à l'arrêté préfectoral n° 201 du 26 février 2021 continuent d'être appliquées, notamment concernant le lieu d'enquête où peut être consulté le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire.

En complément des permanences mentionnées à l'article 6 de l'arrêté préfectoral

n° 201 du 26 février 2021, Monsieur Christian ROCHE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public le vendredi 21 mai de 14h30 à 17h30 en Mairie de GENLIS.

Le Préfet.
158200 Signé : Fabien SUDRY.

COMMUNE DE MEUILLEY

Avis d'enquête publique

Enquête relative à l'aliénation du chemin rural de la Rochotte

Par arrêté n° 2021-03 en date du 4 mai 2021, le maire de la commune de Meuilley a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation du chemin rural dit de la Rochotte.

A cet effet, monsieur Jean-Luc Jeoffroy a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de Meuilley, 4 Place de la mairie - 21700 Meuilley, du mardi 25 mai 2021 à partir de 10 heures au mardi 08 juin 2021 jusqu'à 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture :

— Les mardis de 10 heures à 12 heures et de 16 heures 30 à 17 heures 30 ;

— Les jeudis de 16 heures à 18 heures 30.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.meuilley.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de Meuilley, 4 place de la mairie -21700 Meuilley.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie lors de deux permanences, le mardi 25 mai 2021 de 10 heures à 12 heures et le samedi 05 juin 2021 de 10 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie de Meuilley, aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant un an à la clôture de l'enquête.
158238

COMMUNE DE CHEVANNES

Avis d'enquête publique - Aliénation d'un chemin rural

Par arrêté n° 2021-002, monsieur le maire de la commune de CHEVANNES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural situé en bas de la rue du Lavoir. A cet effet, Monsieur Jean-Luc Jeoffroy, est désigné commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête se déroulera sur une durée de 15 jours du 25 mai 2021 au 08 juin 2021, à la mairie de CHEVANNES, 4 rue de l'église - 21220 CHEVANNES. Ouverture au public : lundi de 14 à 17 heures et mercredi de 9 à 12 heures.

Deux permanences seront tenues en mairie par le commissaire enquêteur, le mardi 25 mai 2021 de 14 à 16 heures et le samedi 29 mai 2021 de 10 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation du chemin rural situé en bas de la rue du Lavoir au droit de la place de la margelle pourront être consignées sur le registre d'enquête concerné déposé à la mairie de Chevannes.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Chevannes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire de la commune de Chevannes seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHEVANNES.
158240

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. GERVAIS JEAN décédé le 07/03/2019 à ROUVRAY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058231/DS.
158218

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme LEVEQUE Simone épouse BROYER décédée le 22/06/2013 à TALANT (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218029011/DS. 158133

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 08/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. VANBATTEN ROGER décédé le 15/09/2020 à HEUILLEY SUR SAONE (21). Réf. 0218070081/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158149

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 08/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. GAUDINEAU GERARD décédé le 01/11/2019 à DIJON (21). Réf. 0218070082/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158150

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme VERDENET Joëlle décédée le 18/11/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218063366/DS. 158151

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme BOURCEY veuve SAILLARD CLAUDETTE décédée le 19/08/2019 à CHENOVE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218056257/DS. 158152

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. JACQUELIN PIERRE décédé le 16/08/2019 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058292/DS. 158153

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme MEUGNIER EDITH décédée le 12/09/2019 à LOSNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218056942/DS. 158154

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 08/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme GUINIOT NICOLE décédée le 19/11/2017 à ARNAY LE DUC (21). Réf. 0218070083/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158199

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme GACHOTTE veuve GUINOT SOLANGE décédée le 20/10/2018 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218057290/DS. 158225

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. TACHE MICHEL décédé le 12/11/2019 à AUXONNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218060567/DS. 158156

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BOUZERAR Jacques décédé le 01/06/2020 à IS SUR TILLE (21). Réf. 0218070313/VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158221

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme CHAPOTOT mariée BON Yvette décédée le 21/01/2020 à Selongey (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064358/DS. 158157

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. SYLVESTRE Emile Auguste décédé le 22/05/2018 à Is-sur-Tille (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218062882/DS. 158158

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme BILLOT GINETTE décédée le 01/01/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058807/DS. 158220

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. PERROT Joël Patrick décédé le 14/10/2019 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064387/DS. 158223

**ABONNEMENT :
Tél. 03 80 68 25 55**

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. TRAPET LOUIS décédé le 02/10/2019 à SEURRE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218060562/DS. 158227

**POUR PLUS,
DE RAPIDITÉ,
RÈGLEMENT
PAR VIREMENT
OU PAR
CARTE BANCAIRE,
UN GESTE POUR
L'ENVIRONNEMENT...**

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En version numérique

Vous êtes abonné au Journal du Palais ?

Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.

Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne

Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site.

COMMENT FAIRE ?

- Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter
- Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine
- Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : abonnement.jdp@forumeco.com et nous vous répondrons au plus vite.

12€



BANQUES
COMMERCE
COMMERCE
ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT
BTP
TOURISME
SOCIAL
LOGEMENT
VITICULTURE

SERVICES
TRANSPORTS
EMPLOI
AGRICULTURE
INDUSTRIE
COLLECTIVITES
INNOVATION

Outil de référence incontournable des décideurs locaux et régionaux,
« La Côte-d'Or en Chiffres » propose une vision exhaustive et dynamique de la vie et de l'économie de la Côte d'Or,
une synthèse efficace et pratique, véritable banque de données locales.

Vous souhaitez commander d'autres exemplaires du Hors-série LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020 ?

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors Serie LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES 2020 au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER À LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte - 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@forumeco.com

Avis d'expert

L'Union européenne soutient les industriels de la défense

Europe. Sans attendre le prochain symposium de l'IRCE en région sur les achats et partenariats de défense européens, repoussé pour cause de Covid et dans la continuité de sa politique d'innovation, quasi industrielle, cofinancée, la Commission européenne poursuit son initiative visant à rationaliser l'outil industriel de défense en Europe, en bonne intelligence avec la politique des États pour ce domaine particulier. Certes avec une gouvernance particulière et des problématiques de budget, elle maintient aussi sa bienveillance vers les PME et les territoires dans une logique de partenariats croisés qui doivent se mobiliser pour les prochains appels à projets à venir.



FRANÇOIS CHARLES.
ÉCONOMISTE, CONSEIL EN STRATÉGIE,
MANAGEMENT, AFFAIRES EUROPÉENNES
ET DÉFENSE, PRÉSIDENT DE L'IRCE

En mai 2017, la Commission Juncker ouvrait une réflexion sur les contours d'une Union de la sécurité et de la défense et présentait son Paquet défense en lien avec les initiatives de Coopération structurée permanente

(CSP). Il ne s'agissait, selon son initiateur, ni d'une première étape vers une armée européenne, ni une compétition opérationnelle avec l'Otan sur laquelle se repose la grande majorité des États membres, mais d'un élan de rationalisation des produits et de ce que les spécialistes du secteur appellent la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et ses 440.000 salariés, en incitant les États dans des cofinancements avec intention d'acheter le produit final. Aucune capacité ne sera détenue par l'Union européenne, même à travers les modes de financements innovants. On peut aussi penser qu'il s'agissait également indirectement de réduire les demandes d'offsets industriels à l'intérieur de l'UE.

Deux programmes pilotes ont déjà été lancés en soutien avec les États. Tout d'abord l'Action préparatoire pour la recherche de défense (PADR), dotée de 90 millions d'euros de subventions entre 2017 et 2019, couvrait la phase de recherche des produits de ce secteur, y compris pour les technologies

de rupture. Puis le Programme européen de développement industriel pour la défense (EDIDP), doté de 500 millions d'euros pour 2019-2020, cofinancé au moins à 20 % par l'UE. L'effet de levier attendu était de deux milliards pour un développement financé au moins à 80 % par les nations. Les montants doivent passer à respectivement 1,5, 0,5, 1 et 5,5 milliards d'euros par an après 2021 via un Fond européen de défense (FED) pour soutenir la recherche, le développement et l'acquisition commune. Certains députés européens seraient encore prêts à se demander d'où viendrait l'argent mais, le sujet et les mots sur la défense étant délicats, il aurait été sans doute bon de rajouter « de R&D industrielle » pour ne pas le confondre avec un fonds opérationnel pour l'UE dans ses missions réparties avec l'Otan.

Éternelle variable d'ajustement, le budget à connotation défense sera finalement doté d'environ huit milliards d'euros au lieu des 13 annoncés, le budget général et son annexe du plan de relance n'ayant d'ailleurs

toujours pas été ratifié par tous les États. La recherche se verra allouer 2,6 milliards (au lieu de 4,1) et 5,3 seront consacrés aux actions de développement (au lieu de 8,9), chaque acquisition étant ensuite financée par les États.

Au total, 15 projets collaboratifs seront financés par le PADR avec notamment le drone Male et le projet Essor. Le projet franco-allemand MGCS devrait être évoqué prochainement dans la suite du processus. L'appel 2020 de l'EDIDP a été clos le 1er décembre et les propositions sont en cours d'évaluation. Cette phase a donné lieu à 40 propositions de 441 entités dont 16 concernant plus de 24 États membres avec des consortiums représentant jusqu'à 14 entités de sept États membres et avec une participation de 83 PME dans 22% des propositions. Les projets annoncés soutiendront le développement des drones et leurs technologies connexes, les technologies spatiales, les véhicules terrestres sans pilote, les systèmes de missile de haute précision, les futures plateformes navales, les capacités d'attaque

électronique aéroportées, les réseaux tactiques et de haute sécurité, les plateformes de "cyber situational awareness" (appréciation de la situation en matière de cybersécurité) ou la prochaine génération des technologies de furtivité active.

Concernant le FED, la publication des appels à candidature est attendue à la fin du deuxième trimestre 2021. Il reste donc une place à prendre et il convient de s'y préparer dès à présent sans attendre. Contrairement à un programme de recherche traditionnel, la gouvernance du FED est différente car confiée à une nouvelle direction générale DEFIS. La répartition des rôles est également innovante pour cet environnement particulier de défense et de sécurité. Les États membres sont en première ligne, votent et donnent leurs avis à la Commission, qui décide sous le couvert d'experts, avec ensuite orientation soit vers l'Agence de développement industriel – de défense (EDA), soit vers l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) ou soit vers une

maitrise d'œuvre dans un État membre. Mais comme pour les autres projets de recherche, seuls les projets collaboratifs sont éligibles, avec au moins trois participants de trois États membres, avec incitations pour une participation transfrontalière des PME. Rappelant les actions spécifiques déjà mises en place dans le cadre des programmes cadres de recherche, l'implication des PME est un bonus que nous avons déjà fait valider par des organismes européen et internationaux de contractualisation sur la défense. Les actions de développement doivent reposer sur des exigences de capacités harmonisées et des spécifications techniques communes. Notons qu'une participation ouverte aux filiales contrôlées par un pays tiers non européens a été permise, dans une logique d'ouverture mais respectant le cahier des charges européens, comme pour le Cloud Act. Le FED ciblera notamment l'innovation de rupture avec 5% des fonds alloués dans la cohérence des actions déjà réalisées par la Commission et sa Direction générale de la recherche et de l'innovation en plus de celles de l'emprunt en son nom pour le plan de relance. À noter que pour la première fois, des considérations éthiques seront prises en compte dans l'évaluation faite par la Commission sur proposition des États membres.

Le financement pourra couvrir le cycle complet des activités de recherche et de développement, les actions couvrant à la fois les nouveaux produits et les mises à niveau des technologies existantes, les nouvelles connaissances

et technologies de défense, les activités visant l'interopérabilité et la résilience, les études de faisabilité, définitions et études de conception, les prototypes, les essais de produits, la qualification et les preuves d'aptitude, la certification, les technologies pour réduire les coûts du cycle de vie. Enfin, l'optimisation par la valorisation des projets et expériences passées ainsi que la prise en compte des aspects duaux seront appréciés.

Considérant toutes ces réalités, les projets français doivent être soumis à la Direction générale pour l'armement (DGA) qui fournira tous les éléments pratiques ainsi que tous les éléments de contexte (voir notre site). Un soutien financier au montage des dossiers PME par des consultants qualifiés en la matière, intitulé "Diag Europe Défense" a également été mis en place avec Bpifrance.

En plus des initiatives de l'Agence française de l'innovation de défense, et des aides régionales alimentées en partie par des fonds européens en retour, il s'agit d'une opportunité pour les entreprises spécialisées ou duales et les territoires souvent constitués en cluster, soutenus par les régions, qui souvent ensuite dépassent l'aspect géographique.

Profitez-en pour rappeler que pour les PME, en plus des dispositions du Small Business Act, repris ensuite par certains territoires, plus de la moitié des fonds de l'UE transitent par cinq Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), gérés conjointement par la Commission européenne et les pays de l'UE, avec pour objectif d'investir dans la création d'emplois et dans une économie et



© Alain Courtillat

un environnement européens sains et durables, dont spécifiquement pour les PME. Rappelons aussi le programme Cosme mentionné dans

notre dossier sur les financements directs et indirects de l'UE pour les PME, agissant pour la compétitivité des entreprises, pour l'accès à la

finance, aux marchés, à l'adaptation aux environnements, le soutien aux entrepreneurs par la formation et l'accès aux technologies.

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO
De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE
Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS
Focus sur des thématiques fortes



Abonnez-vous !

abonnement.jdp@forumeco.com

Marché Des investissements colossaux mais des ventes ne générant pas de profits. Aucun constructeur, même Tesla le n°1 de la spécialité, ne gagne d'argent avec les voitures électriques.

L'impossible équation de la voiture électrique



Le magazine économique américain Forbes a mis en avant récemment la fragilité des plus grands groupes automobiles mondiaux. Les constructeurs comptent parmi les sociétés les plus endettées du monde. C'est même l'un d'eux qui décroche le pompon : le groupe Volkswagen avec 192 milliards de dollars de dettes fin 2019. Dans le top dix, on retrouve quatre autres industriels majeurs du secteur : Daimler-Benz (151 milliards), Toyota (138 milliards), Ford (122 milliards) et BMW (114 milliards).

Principale raison de cet endettement colossal : les investissements indispensables dans le domaine de la voiture électrique, mutation imposée par des normes d'émissions de plus en plus dras-

tiques. Autrement dit, les constructeurs n'ont pas le choix. Quand on mesure les efforts financiers, évalués globalement à environ 225 milliards d'euros d'ici à 2023 pour ce qui s'apparente à une course pour la survie et le nombre toujours plus grand de véhicules électrifiés dont les marques annoncent la mise sur le marché dans les années à venir, on est interpellé. D'autant plus que les prévisions initiales déjà élevées sont sans cesse révisées à la hausse. Il en va de même pour les projets d'usines géantes de production de batteries qui sont dans les cartons ou sont déjà en construction. Rien que six pour le seul groupe VW.

Dans le même temps, les constructeurs doivent continuer à développer des modè-

les thermiques, essentiellement essence, pour le court terme. Un casse-tête financier.

Pour le moment - et cela risque de durer - personne ne gagne d'argent en vendant des voitures électriques. Personne ! Il y a quelques années, Sergio Marchionne, alors PDG de Fiat, avait conseillé publiquement aux clients américains de la première Fiat 500 électrique de ne pas l'acheter car Fiat perdait beaucoup d'argent sur chaque modèle vendu. Une boutade certes, mais les choses n'ont pas fondamentalement changé.

MENACE EXISTENTIELLE

Même Tesla, LA marque 100 % électrique, considérée comme la plus en pointe dans le domaine de l'électromobilité n'a encore jamais gagné de dol-

lars grâce aux seules ventes de ses voitures. Cela malgré un chiffre d'affaires orienté à la hausse d'un trimestre à l'autre. Il s'est élevé à 10,4 milliards (8,6 milliards d'euros) pour les trois premiers mois de cette année. En parallèle, Elon Musk, le fantasme big boss de Tesla, annonce un bénéfice en trompe l'oeil de 438 millions de dollars (362 millions d'euros).

Tout serait parfait si cette performance ne résultait pas principalement de la vente de CO2 aux constructeurs incapables de se conformer aux normes. Le fameux « crédit-carbone ». Ceux dont les véhicules rejettent le plus de CO2 ont la possibilité d'acheter une sorte de droit à polluer auprès des marques qui n'en émettent pas comme Tesla pour éviter de régler des amendes colossales. Comme

il est plus avantageux financièrement de faire affaire avec un constructeur, le choix est vite fait. Ce marchandage tout à fait légal a rapporté à Tesla 518 millions de dollars au premier trimestre 2021. Autre source de revenus non négligeable : la spéculation sur le Bitcoin, sport de haut vol dont Elon Musk est spécialiste. Avec un certain succès, matérialisé par un bénéfice de 101 millions de dollars au premier trimestre.

Avec 619 millions de dollars de gains hors production de voitures d'un côté et un bénéfice automobile de 438 de l'autre, la soustraction est simple. Les ventes de Tesla ont entraîné une perte de 171 millions de dollars. Cela alors que chacun s'accorde à saluer l'immense succès commercial des voitures californiennes.

Pour le moment, il n'existe pas d'issue favorable. De quoi autoriser certains à prévoir le pire. Le magazine Forbes évoque une « menace existentielle » avec une sombre prophétie selon laquelle très peu de constructeurs seraient en capacité de survivre tant aux États-Unis ainsi qu'en Europe.

Si l'on ajoute que les tarifs élevés des voitures électriques freinent leur diffusion, que les infrastructures de recharges ne suivent pas - un euphémisme - on prend la mesure du défi à relever à court terme. Darwin l'a constaté il y a longtemps : ceux qui survivent ne sont pas les plus forts, ni les plus intelligents mais ceux qui réussissent à s'adapter. Encore faudrait-il être en capacité de le faire.

DOMINIQUE MARÉE



EN CE MOMENT, MIEUX VAUT PASSER AU SANS-CONTACT.

Cette année, les Pièces Jaunes prennent tout sauf les pièces. Dès aujourd'hui, faites un don pour accompagner les enfants et adolescents hospitalisés en flashant le QR code ci-dessous.



Faites un don de 5€ en envoyant **DON** par sms au **92 111**



Pièces Jaunes .fr



David Boussard. Originaire du Creusot, issu d'une famille modeste et souffrant d'une maladie handicapante, rien ne le prédestinait à prendre un jour la direction générale du premier employeur dijonnais dans le domaine du numérique.

Directeur observateur



Ne vous êtes-vous jamais penchés sur la décoration des bureaux de vos collègues, de votre responsable ou de tout autre espace de travail qu'il vous arrive de traverser pour quelque raison que ce soit ? Cela peut en dire long sur votre interlocuteur. Dans celui de David Boussard trône une photo encadrée du stade Vélodrome. Un détail qui raconte finalement une histoire, celle d'une passion et d'un rêve trop vite stoppé. Si aujourd'hui notre homme trouve sa place dans le fauteuil du directeur général d'une entreprise dijonnaise qui emploie quelque 240 collaborateurs, rien ne le prédestinait à cette carrière.

Originaire de Saône-et-Loire, c'est dans le village de Toulon-sur-Arroux qu'il a grandi, après être né au Creusot. « Je suis issu d'un milieu assez modeste, puisque mon père était ouvrier et ma mère faisait les ménages, précise-t-il. Et parce que j'avais du mal à me projeter, je n'ai pas forcément fait des études très brillantes ». À l'époque, une passion l'anime, le football : « Rien de bien original au fond, un peu comme tous les garçons des années 1970, je rêvais de devenir sportif de haut niveau ». Toutefois, cette passion sera rapidement prise de court jusqu'à en être brisée à l'annonce, à l'âge de 17 ans, d'une maladie qui contraindra pour le restant de sa vie sa capacité physique et l'empêchera, de fait, de faire du sport. « J'ai dû finalement me remettre en question et je me suis vite rendu compte qu'il allait falloir que je fasse des études. » Le baccalauréat en poche, après trois ans de retard, il se retrouve à choisir entre des études dans la mécanique, la santé ou l'informatique. « Ces trois secteurs m'attiraient beaucoup, mais j'ai pris l'informatique pour pouvoir travailler dans un bureau et ainsi sécuriser mon état physique, mais aussi et surtout parce que dans les années 1990, l'informatique - on ne parlait pas encore du numérique - faisait briller les yeux ! C'était nouveau, et la littérature nous disait que c'était un secteur porteur et un métier d'avenir », développe David Boussard. Arrivé à Dijon, le jeune homme entame donc un diplôme universitaire de technologie (DUT) en informatique, pour finalement se rendre compte que le développement informatique n'était pas son truc. « Dans les projets, je me positionnais toujours comme la personne qui pilote plutôt que comme celle qui développe. Je préférais piloter et organiser plutôt que de développer. J'ai donc, après mon DUT, repris une filière plus classique. » Toujours à l'université de Bourgogne, l'étudiant enchaîne rapidement pour avoir en bout de course, un diplôme d'études approfondies, qui correspond aujourd'hui au Master 2, soit un



David Boussard est aujourd'hui à la tête de l'entreprise dijonnaise CPage et emploie 240 collaborateurs. Il a intégré l'entreprise et son siège au nord du Parc technologique de la Toison d'Or trois ans après sa création, avant d'y gravir les échelons en moins de 15 ans.

bac+5. « Je me suis retrouvé sur le marché du travail sans vraiment comprendre ce qu'était l'informatique... entre ce que vous faites et apprenez à l'école et la réalité du terrain, il y a quand même un écart significatif ! ».

TOUJOURS OBSERVER SON SUPÉRIEUR

Sa carrière professionnelle démarre dans une start-up, en tant qu'ingénieur de développement. « Une chance, estime-t-il. J'ai beaucoup appris pendant ces deux années, du client à la réalité du terrain, en passant

« À chaque étape de ma vie professionnelle, je me suis projeté et persuadé que j'étais capable de faire davantage ».

par le développement informatique... ». Deux ans plus tard, il a l'opportunité d'intégrer, en prestation de service, Arcelor - anciennement Usinor - à Gueugnon (en Saône-et-Loire), avant d'y être recruté en jeune cadre. « C'est à partir de là que j'ai vraiment pris conscience de ce que j'avais réellement envie de faire. » Chef de projet informatique, il y a ensuite évolué au sein de la structure pour prendre la responsabilité d'un service. « J'ai toujours pris pour habitude d'observer mon N+1, tout en me demandant si j'étais capable de faire ce qu'il faisait, comment je le ferais à sa place et qu'est-ce que je ferais différemment, avec toujours cette volonté de pouvoir un jour faire évoluer les choses. Quand on obs-

erve, on apprend beaucoup ! » Finalement, après quatre années à Gueugnon, la direction prend une décision stratégique et propose de muter le service à Dunkerque. « Ce qu'on me proposait, au-delà de la mutation qui ne me gênait pas plus que ça, revenait à faire le même travail mais sur un site différent. J'avais envie de faire autre chose », se souvient-il.

En regardant le marché du travail, David Boussard découvre ainsi CPage, une jeune entreprise qui soufflait sa troisième bougie. « J'ai rencontré le directeur de l'époque Gille Léger qui m'a expliqué qu'ils avaient un projet de réécriture de leur offre, me donnant la possibilité de mettre à la poubelle l'ancienne offre et de repartir d'une feuille blanche. C'était la première fois que je voyais cela. J'ai finalement intégré la structure pour réaliser ce fantastique challenge... Sans savoir que ça représenterait, en bout de course, 70.000 jours hommes de développement. »

JUSQU'À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au départ de Gilles Léger, Hugues Dufey a souhaité revoir les modèles d'organisation en insufflant une dynamique différente. David Boussard évolue ainsi à la direction des études de CPage. « À cette époque, il y avait un directeur technique qui était devenu directeur adjoint. Lors de son départ à la retraite, je suis allé voir Hugues Dufey et lui ai fait part de mon souhait de prendre la direction adjointe. Il m'a alors dit que ce poste ne serait finalement pas ouvert mais bien supprimé de la structure parce qu'il n'en avait pas besoin. Je lui ai sou-

tenu que j'allais lui prouver le contraire en montant tout un dossier pour lui expliquer en quoi un directeur a besoin d'un adjoint et en quoi je serai incontournable dans cette fonction. » Naturellement, après dix ans à évoluer dans la structure le directeur général lui a fait confiance et l'a nommé adjoint. « J'ai finalement commencé à observer Hugues Dufey. Dès le début, je me suis dit qu'une sucture n'était pas dirigée par un seul homme mais bien par une équipe de direction, une équipe managériale et l'ensemble des collaborateurs. J'ai ainsi monté le comité de direction comme si demain, je prenais la direction de CPage »,

1969

Naissance, le 24 mai au Creusot.

1987

Des médecins lui détectent une maladie contraignant sa capacité physique et mettant un terme à ses rêves d'enfants.

2000

David Boussard intègre Arcelor en tant que jeune cadre.

2005

Il arrive chez CPage.

2010

La nouvelle offre CPage I est mise en production pour la première fois, au centre hospitalier de Dole, un tournant qui permet à l'entreprise d'être aujourd'hui en pleine croissance.

2019

David Boussard prend la direction de CPage.

confie David Boussard. Loin de lui l'idée d'en devenir directeur général, « entre faire de la gestion de projet et diriger une entreprise, il y a quand même un gap ». Finalement, au départ du directeur général, David Boussard a tenté sa chance et a fait part de sa candidature au cabinet de consultants. « Hugues m'avait dit que je ne pourrais pas être directeur, malgré mes compétences, je n'avais pas les diplômes nécessaires. En déposant ma candidature, j'ai pris un risque important parce qu'après 14 ans de boîte, si je n'obtenais pas le poste, j'étais obligé de démissionner. J'ai été rapidement refroidi puisque dès les premiers entretiens, les consultants m'ont dit que malgré toutes mes qualités, j'avais un défaut majeur : j'étais déjà dans la structure. » Après avoir passé toutes les étapes de sélection, le jury final lui a malgré tout accordé sa confiance. « Quand j'ai pris la direction de CPage, il était temps de transformer la structure pour qu'elle prenne son envol. J'ai ainsi voulu changer l'organisation pour qu'elle soit plus ouverte vers nos adhérents, vers l'innovation et vers l'écoute, le tout en étant accompagné par des consultants, avec le comité de direction en soutien. » Étant plus ingénieur que financier, David Boussard a fait le pari de s'entourer d'un directeur des affaires commerciales. « Je maîtrise ainsi les enjeux et la stratégie industrielle et lui les enjeux financiers. »

Aujourd'hui, CPage prévoit, malgré la crise sanitaire de recruter 40 nouveaux collaborateurs pour « consolider nos acquis et continuer notre croissance ».

ANTONIN TABARD